



---

**COMMISSION INTERNATIONALE DU BASSIN  
DU CONGO-OUBANGUI-SANGHA  
CICOS**

**« Elaboration du Plan d'Action Stratégique  
de la gestion intégrée de ressources en eau  
du bassin Congo »**

Rapport d'évaluation

Le présent rapport ne peut être communiqué qu'aux membres du personnel dont les activités concernent le sujet traité dans ce rapport. Toute autre distribution doit être autorisée par le Directeur de la FAE

## TABLE DES MATIERES

|   |   |      |
|---|---|------|
|   | Liste des acronymes et abréviations                               | iii  |
| i   | : Résumé exécutif   | iv   |
| ii  | : Cadre logique axé sur les résultats                             | viii |
| 1   | : CONTEXTE  | 1    |
| 1.1   | : Origine du projet   | 2    |
| 1.2   | : Priorités sectorielles  | 2    |
| 1.3   | : Définition du problème  | 3    |
| 1.4   | : Bénéficiaires et acteurs  | 4    |
| 2   | : DESCRIPTION DU PROJET   | 5    |
| 2.1   | : Objectifs du projet   | 5    |
| 2.2   | : Description des composantes et des réalisations du projet       | 5    |
| 2.3   | : Description des résultats et de l'impact du projet              | 7    |
| 2.4   | : Organisation des activités par phase de développement du projet | 8    |
| 2.5   | : Risques du projet   | 8    |
| 2.6   | : Cout estimatif et plan de financement                           | 9    |
| 3   | : MISE EN ŒUVRE   | 10   |
| 3.1   | : Récipiendaire   | 10   |
| 3.2   | : Modalités de mise en oeuvre et capacités                        | 10   |
| 3.3   | : Planification des performances                                  | 13   |
| 3.4   | : Programme de mise en œuvre                                      | 15   |
| 3.5   | : Acquisition des biens et services                               | 16   |
| 3.6   | : Modalités de décaissement et programme des dépenses             | 17   |
| 3.7   | : Comptabilité et Audit   | 18   |
| 3.8   | : Suivi, évaluation et rapports                                   | 18   |
| 4   | : BENEFICES DU PROJET   | 19   |
| 4.1   | : Efficacité et Efficience  | 19   |
| 4.2   | : Durabilité  | 19   |
| 5   | : CONCLUSIONS AND RECOMMANDATIONS                                 | 20   |
| 5.1   | : Conclusions   | 20   |
| 5.2   | : Recommandations   | 20   |
| Annexe 1 : Carte du bassin du Congo   |   |      |
| Annexe 2 : Calendrier d'exécution du projet                                 |   |      |
| Annexe 3 : Coût détaillé du projet  |   |      |
| Annexe 4 : Termes de référence de la coordination du projet                 |   |      |
| Annexe 5 : Termes de référence des forums nationaux des parties prenantes   |   |      |
| Annexe 6 : Termes de référence du forum des parties prenantes du bassin     |   |      |
| Annexe 7 : Termes de référence du forum des parties partenaires             |   |      |
| Annexe 8 : Termes de référence du comité des ministres                      |   |      |
| Annexe 9 : Termes de référence du comité technique de pilotage du projet    |   |      |
| Annexe 10 : Termes de référence des équipes-pays                            |   |      |
| Annexe 11 : Termes de référence pour le suivi de la mise en œuvre du projet |   |      |
| Annexe 12 : TDR pour l'élaboration du PAS                                   |   |      |

## **LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS**

|         |  |
|---------|--|
| ADT     | : Analyse Diagnostique Transfrontalière                                  |
| ALT     | : Autorité du Lac Tanganyika   |
| AMCOW   | : Conseil des Ministres Africains de l'Eau                               |
| BAD     | : Banque Africaine de Développement                                      |
| DE      | : Direction de l'Environnement   |
| DEIVN   | : Direction de l'Équipement, des Infrastructures et des Voies Navigables |
| DJ      | : Direction Juridique  |
| FAE     | : Facilité Africaine de l'Eau  |
| CEEAC   | : Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale                     |
| CICOS   | : Commission Internationale du bassin du Congo-Oubangui-Sangha           |
| COMIFAC | : Commission des Forêts d'Afrique Centrale                               |
| GEF     | : Fonds Mondial pour l'Environnement                                     |
| GIRE    | : Gestion Intégrée des Ressources en Eau                                 |
| IDH     | : Indicateur de Développement Humain                                     |
| PAS     | : Plan d'Action Stratégique  |
| PNUD    | : Programme des Nations Unies pour le Développement                      |
| RCA     | : République Centrafricaine  |
| RDC     | : République Démocratique du Congo                                       |
| RVF     | : Régie des Voies Fluviales  |
| SAAF    | : Service des Affaires Administratives et Financières                    |
| SC      | : Service de la Comptabilité   |
| SCG     | : Service du Contrôle de Gestion   |
| SED     | : Service Etudes et Développement  |
| SCEVN   | : Service Commun d'Entretien des Voies Navigables                        |
| TDR     | : Termes de Référence  |
| UE      | : Union Européenne   |

## **i : Résumé exécutif**

### **Contexte**

Situé au cœur de l'Afrique Centrale, le bassin du Congo est l'un des écosystèmes les plus riches au monde en terme des ressources en eau et de biodiversité. De par la superficie de son bassin versant (3.800.000 km<sup>2</sup>), il est le premier bassin en Afrique et le second dans le monde, après celui de l'Amazonie. Le fleuve Congo est le second en Afrique, après le Nil, de par sa longueur (4700 km), et le 5<sup>ème</sup> dans le monde. C'est enfin le premier en Afrique de par son débit moyen (39000 m<sup>3</sup>/s).

La Commission Internationale du Bassin Congo Oubangui Sangha a été créée le 6 novembre 1999 par l'Accord Instituant un Régime Fluvial uniforme sur le Bassin Congo – Oubangui – Sangha. Cet Accord a été signé par les Chefs d'Etat de la République du Cameroun, de la République Centrafricaine, de la République du Congo et de la République Démocratique du Congo. Il vise l'instauration d'une gestion concertée et harmonisée de la navigation intérieure dans le bief moyen du Bassin du Congo. Cette mission a été étendue à la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) par la signature le 22 février 2007 de l'Additif à l'Accord par les Chefs d'Etat des pays membres.

Cette évolution significative des missions de la CICOS a été suscitée par

- la nécessité de tirer partie au maximum des potentialités hydrologiques du bassin ;
- le besoin de profiter des avantages de la coopération et de créer un environnement favorable à la GIRE ;
- la nécessité de gérer de manière durable et concertée les eaux transfrontalières.

La FAE se propose d'appuyer la CICOS à élaborer un PAS lui permettant de mener à bien ces missions.

Pour la mise en œuvre de ce projet, la CICOS compte établir des synergies avec les autres initiatives au niveau du bassin telles que les projets « Développement et mise en œuvre du programme d'action stratégique du bassin du Congo » (PNUD/GEF), « la Gestion transfrontalière de l'eau dans le bassin du Congo » (GTZ), « l'initiative sur les zones humides du bassin du Congo (Congowet) » (Secrétariat Général de la Convention de Ramsar/ WWF), le plan d'action environnementale du NEPAD dont la mise en œuvre est confiée aux organisations économiques sous-régionales, la politique de l'eau de la CEEAC en cours de développement, le Partenariat pour la gestion durable des forêts du bassin du Congo et le plan de convergence de la COMIFAC.

### **Priorités sectorielles**

Les priorités sectorielles proposées tiennent compte des problématiques identifiées à l'atelier de Kinshasa.

Les résultats attendus à long terme sont :

- l'amélioration de l'environnement physique du bassin ;
- l'amélioration de la qualité des eaux ;
- l'amélioration de la navigabilité des cours d'eau ;
- l'amélioration de la conservation de biodiversité et des zones humides ;
- l'amélioration des connaissances sur la ressource en eau et du renforcement des capacités ;
- la réduction de la pauvreté des populations vivant dans le bassin du fait d'une meilleure valorisation des ressources.

## **Objectifs du projet**

L'objectif global du projet est d'assurer la gestion durable du bassin du Congo.

Les objectifs spécifiques du projet sont :

- Renforcer le cadre institutionnel de gestion durable du bassin du Congo ;
- Renforcer les capacités d'intervention des acteurs ;
- Doter le bassin du Congo d'un cadre approprié de planification de la gestion durable ;
- Mettre en place un partenariat international pour la gestion durable du bassin du Congo.

## **Composantes du projet**

Le projet est organisé autour de trois composantes :

1. Renforcement du cadre institutionnel de gestion durable du bassin du Congo
2. Elaboration du PAS de gestion durable du bassin
3. Gestion du projet

## **Réalisation du projet**

Au terme du projet, les réalisations suivantes seront effectuées :

### ***Réalisations se rapportant à l'objectif spécifique 1 :***

- Neuf plateformes de concertations des parties prenantes sont mises et 18 réunions nationales organisées dans les pays riverains ;
- Une plateforme est mise en place au niveau du bassin et 3 réunions régionales sont organisées ;
- Une plateforme de concertation des partenaires financiers est mise et 4 réunions sont organisées ;
- Un Comité Technique de Pilotage du projet est mis en place et 3 réunions sont organisées ;
- Deux réunions du Conseil des ministres sont organisées.

### ***Réalisations se rapportant à l'objectif spécifique 2 :***

- Elaboration de projet et préparation de PAS
- Neuf ateliers de formation sur la GIRE et le PAS sont organisés au niveau des pays et un atelier au niveau régional ;
- Un atelier de formation des agents de la CICOS à la gestion du site web du projet est organisé ;
- Un site web, 2000 CD ROM, des bulletins électroniques et des plaquettes sur le projet sont produits et distribués.

### ***Réalisations se rapportant à l'objectif spécifique 3 :***

- Un rapport d'analyse des documents de référence est produit ;
- Les TDR du projet sont conceptualisés ;
- Neuf rapports nationaux sur les données et informations complémentaires sont produits au niveau des pays ;
- Neuf réunions nationales et une réunion régionale de revue des priorités du PAS sont organisées ;

- Des études sectorielles, transversales et d'accompagnement sont réalisées par des consultants internationaux, régionaux ou nationaux ;
- Un avant-projet de PAS est élaboré ;
- Un atelier régional d'examen de l'avant-projet de PAS, des études sectorielle et transversales est organisé ;
- Le document final de PAS est élaboré ;
- Le document final de PAS est remis à la FAE et aux instances décisionnelles de la CICOS pour adoption.
- Une conférence internationale des partenaires pour la gestion durable du bassin du Congo est organisée.

### **Bénéficiaires du projet**

Les bénéficiaires du projet sont les populations des pays riverains du bassin du Congo ci-après : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, RCA, RDC, Rwanda, Tanzanie et Zambie. Elles sont estimées à 77 millions de personnes.

### **Modalités d'exécution du projet**

La durée du projet est de 18 mois. Plusieurs structures interviendront dans l'exécution du projet : le Comité des Ministres, le Comité Technique des Experts, le Forum des partenaires, le Forum des parties prenantes, le Secrétariat Général de la CICOS et les Equipes-pays et le Bureau d'études.

### **Coût estimatif et plan de financement**

Le coût total du projet est estimé à 2,204,673 Euros, réparti en 1,988,673 euros de don de la FAE représentant 90,2 % du projet, et 216,000 de contributions de la CICOS représentant 9,8% du coût total projet

### **Justification pour d'intervention de la FAE**

Le projet s'inscrit parfaitement dans l'axe prioritaire d'intervention du NEPAD pour ce qui concerne la gestion des eaux transfrontalières en Afrique, et du programme opérationnel 2005-2009 de la FAE, en améliorant le cadre de gestion concertée du bassin du fleuve Congo partagé entre l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, la RCA, la RDC, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie.

Le présent projet s'inscrit parfaitement dans le rôle de mobilisation des ressources et d'effet de levier de la FAE. En effet, l'appui de la FAE dynamisera le partenariat international pour la gestion intégrée des ressources en eau du Bassin du Congo, et servira de catalyseur pour la nécessaire mobilisation des ressources financières pour le développement durable du Bassin du Congo dans le cadre du PAS. La Commission Européenne et le Fonds Mondial pour l'Environnement se sont déjà engagés dans ce sens aux cotés de la Facilité, et ont initié les processus internes de mobilisation de leur appui à la transformation organisationnelle de la CICOS en véritable Organisme de Bassin. Ainsi, dès l'adoption du PAS du Bassin du Congo, la FAE sera en mesure d'accompagner la CICOS, avec les autres partenaires, dans l'organisation d'une Table ronde des bailleurs du secteur pour en assurer le financement

### **Conclusions et recommandations**

Le projet d'élaboration du PAS de gestion durable des ressources en eau du bassin du Congo capitalise les acquis du projet d'amélioration des capacités de la CICOS pour la gestion de l'information et des connaissances sur les ressources en eau du bassin du Congo dont le financement est assuré également par la FAE. Il s'inscrit parfaitement dans l'axe prioritaire

du NEPAD de gestion intégrée des ressources en eaux transfrontalières et dans les stratégies de réduction de la pauvreté des pays riverains du bassin du Congo qui ont placé la gestion des ressources en eau comme une priorité pour le développement durable.

Il renforcera l'appropriation des acquis par les bénéficiaires et acteurs de l'eau et consolidera la concertation entre les 9 pays, dans une perspective d'optimisation des options de développement par une meilleure gestion des ressources en eau. Le projet d'élaboration du PAS de gestion durable des ressources en eau du bassin du Congo constitue une étape décisive d'une forte mobilisation en cours d'autres partenaires financiers pour apporter des solutions aux nombreuses préoccupations de développement liées à la gestion rationnelle des ressources en eau du bassin du Congo.

Compte tenu de l'importance du projet pour la CICOS et les pays du bassin du Congo en général, et de l'inexistence de risques majeurs susceptibles d'entraver son exécution, il est recommandé que la FAE réponde favorablement à la requête de la CICOS. A cet effet, elle devra mobiliser sa contribution estimée à 1,988,673 Euros. Ce don servira à la réalisation du projet tel que conçu et décrit dans le présent rapport et sera subordonné aux conditions spécifiées dans le protocole d'accord de don telles que ci-après décrites :

- i) L'entrée en vigueur dudit protocole accord est subordonnée à sa signature par le donataire et la Banque.
- ii) Le premier décaissement des fonds du don est subordonné à l'entrée en vigueur du protocole du don et la réalisation par le donataire, à la satisfaction de la Facilité Africaine de l'Eau, des conditions ci-après :
  - la nomination par la CICOS d'un chargé de projet, acceptable par la FAE,
  - ii. l'ouverture d'un compte spécial dans une banque commerciale acceptable par le groupe de la Banque Africaine de Développement,

## ii. CADRE LOGIQUE AXE SUR LES RESULTATS DU PROJET

| HIERARCHIE DES OBJECTIFS   | RESULTATS ESCOMPTEES  | PORTEE (bénéficiaires)  | INDICATEURS DE PERFORMANCE   | INDICATEURS OBJECTIFS ET ECHEANCIER   | HYPOTHESES/ RISQUES  |
|--|---|---|--|---|--|
| <p><b>BUT DU SECTEUR</b></p> <p>Assurer une gestion durable du bassin du Congo</p>   | <p><b>RESULTATS A PLUS LONG TERME</b></p> <p>Amélioration des conditions de vie des populations par la gestion durable du bassin du Congo</p>   | <p>Populations riveraines du bassin du Congo estimées à 77 millions de personnes bénéficient du projet</p>  | <p>L'augmentation du Produit Intérieur Brut des pays riverains du bassin</p> <p><i>Sources</i> : Enquêtes nationales sur la situation économique. Rapports des ministères des pays riverains sur le développement économique ; Rapports des organisations internationales et régionales sur l'économie des pays riverains, Rapport de synthèse sur la situation de la économique au niveau du bassin du Congo</p> <p><i>Méthodes</i> : Enquêtes et études.</p>   | <p>Le PIB des pays riverains du bassin sera augmenté de 30 % à l'horizon 2015.</p>  | <p>Investissements soutenus dans tous les secteurs participant au développement durable et à la réduction de la pauvreté</p>   |
| <p><b>OBJECTIF DU PROJET</b></p> <p>1) Renforcer le cadre institutionnel de gestion durable du bassin du Congo ;</p> <p>2) Renforcer les capacités d'intervention des acteurs ;</p> <p>3) Doter le bassin du Congo d'un cadre approprié de planification de la gestion durable</p> <p>4) Mettre en place un partenariat international pour la gestion durable du bassin du Congo</p> | <p><b>RESULTATS A MOYEN TERME</b></p> <p>1) Le cadre institutionnel de gestion durable du bassin du Congo est renforcé notamment par la création et l'opérationnalisation de structures appropriées ;</p> <p>2) Les capacités des acteurs intervenant dans le bassin du Congo sont renforcées ;</p> <p>3) Un cadre approprié de planification de la gestion durable du bassin du Congo est élaboré</p> <p>4) Un partenariat international pour la gestion durable du bassin du Congo est mis en place</p> | <p>Populations riveraines du bassin du Congo estimées à 77 millions de personnes bénéficient du projet ainsi que plus de 1000 intervenants directs dans le projet</p> | <p>1) Pourcentage de structures appropriées créées et opérationnalisées</p> <p>2) Pourcentage de sessions de formation organisées</p> <p>3) Nombre de plan d'action stratégique élaboré</p> <p>4) Pourcentage de partenaires identifiés qui a adhéré au partenariat international</p> <p><i>Sources</i> : Rapports d'activités du projet, de la CICOS et de la FAE, rapports des sessions de formation, rapport de la conférence internationale, rapports d'activités des équipes pays.</p> <p><i>Méthodes</i> : Enquêtes et missions de terrain, études</p> | <p>1) 100% des structures prévues sont mises en place et fonctionnent</p> <p>2) 100% de sessions de formation sur la GIRE et une sur la gestion du site web du projet sont organisées</p> <p>3) Un PAS est élaboré</p> <p>4) Au moins 90 % de partenaires identifiés ont adhéré au partenariat international pour la gestion durable du bassin du Congo</p> | <p><u>Hypothèses</u></p> <p>La contribution financière de la CICOS est assurée</p> <p>Absence de crises sociopolitiques dans les pays riverains du bassin</p> <p>Les contributions des autres partenaires sont assurées</p> <p>L'Accord de coopération entre la CICOS e l'Autorité du bassin du Lac Tanganyika est établie</p> |

| <b>ACTIVITES / INTRANTS</b>   | <b>REALISATIONS A COURT TERME</b>   |   |   |  | <b>Risques</b>  |
|---|---|---|---|--|---|
| <p>1.1. Mise en place et suivi de la plateforme de concertation des parties prenantes</p> <p>1.2. Mise en place et suivi de la plateforme de concertation des partenaires financiers</p> <p>1.3. Mise en place et suivi du fonctionnement du Comité Technique de pilotage du projet</p> <p>1.4. Suivi du fonctionnement du Comité des Ministres</p> <p>2.1. Formation des acteurs au niveau national et du bassin sur la GIRE et le PAS</p> <p>2.2. Communication sur le projet</p> <p>3.1. Analyse des documents de référence</p> <p>3.2. Conceptualisation des TDR</p> <p>3.3. Collecte des données et informations complémentaires</p> <p>3.4. Organisation des réunions nationale et régionales de revues des priorités du PAS</p> <p>3.5. Réalisation des études sectorielles, transversales et d'accompagnement</p> <p>3.6. Elaboration de l'avant-projet de PAS</p> <p>3.7. Consultation pour l'examen de l'avant-projet de PAS, des études sectorielles et d'accompagnement</p> <p>3.8. Finalisation du PAS</p> <p>3.9. Remise du PAS</p> <p>4.1. Organisation de la Conférence internationale des partenaires d bassin du Congo</p> <p><b>RESSOURCES FINANCIERES :</b><br/> FAE 1 988 672 Euros<br/> A rechercher 1 200 568 Euros<br/> CICOS 216 000 Euros</p> | <p>1.1.1. 9 plateformes de concertations des parties prenantes sont mises et 18 réunions nationales organisées dans les pays riverains</p> <p>1.1.2. Une plateforme est mise en place au niveau du bassin et 3 réunions régionales sont organisées</p> <p>1.2. Une plateforme de concertation des partenaires financiers est mise et 4 réunions sont organisées</p> <p>1.3. Un Comité Technique de Pilotage du projet est mis en place et 3 réunions sont organisées</p> <p>1.4. 2 réunions du Conseil des ministres sont organisées</p> <p>2.1. 9 ateliers de formation sur la GIRE et le PAS sont organisés au niveau des pays et un atelier au niveau régional</p> <p>2.2.1. Un atelier de formation des agents de la CICOS à la gestion du site web du projet est organisé</p> <p>2.2.2. Un site web, 2000 CD ROM, des bulletins électroniques et des plaquettes sur le projet sont produits et distribués</p> <p>3.1. Un rapport d'analyse des documents de référence est produit</p> <p>3.2. Les TDR du projet sont conceptualisés</p> <p>3.3. 9 rapports nationaux sur les données et informations complémentaires sont produits au niveau des pays</p> <p>3.4. 9 réunions nationales et une réunion régionale de revue des priorités du PAS sont organisées</p> <p>3.5. Des études sectorielles, transversales et d'accompagnement sont réalisées par des consultants internationaux, régionaux ou nationaux</p> <p>3.6. Un avant-projet de PAS est élaboré</p> <p>3.7. Un atelier régional d'examen de l'avant-projet de PAS, des études sectorielle et transversales est organisé</p> <p>3.8. Le document final de PAS est élaboré</p> <p>3.9. Le document final de PAS est remis à la FAE et aux instances décisionnelles de la CICOS pour adoption</p> <p>4.1. Une conférence internationale des partenaires pour la gestion durable du</p> | <p>Populations riveraines du bassin du Congo estimées à 77 millions de personnes bénéficient du projet ainsi que plus de 1000 intervenants directs dans le projet</p> | <p>1.1.1. Nombre de plateformes de concertation des parties prenantes mises en place et de réunions organisées dans les pays riverains</p> <p>1.1.2. Nombre de plateforme de concertation des acteurs mises en place et de réunions organisées au niveau du bassin</p> <p>1.2. Nombre de plateformes de concertation de partenaires financiers mises en place et de réunions organisées</p> <p>1.3. Nombre de Comité technique de Pilotage mis en place et de réunions organisées</p> <p>1.4. Nombre de réunions du Comité des ministres organisées</p> <p>2.1.1. Nombre d'acteurs du bassin formés en GIRE au niveau des pays et au niveau du bassin</p> <p>2.1.2. Nombre d'agents de la CICOS formés à la gestion du site web du projet</p> <p>2.2. Nombre de supports de communication produits et distribués</p> <p>3.1. Nombre de rapports d'analyse des documents de référence produits</p> <p>3.2. Nombre de TDR conceptualisés</p> <p>3.3. Nombre de rapports nationaux sur les données et informations complémentaires produits</p> <p>3.4. Nombre de réunions nationales et régionales de revue des priorités du PAS organisées</p> <p>3.5. Nombre d'études sectorielles, transversales et d'accompagnement réalisées</p> <p>3.6. Nombre d'avant-projet de PAS élaboré</p> <p>3.7. Nombre d'ateliers nationaux et régionaux d'examen du PAS organisés</p> <p>3.8. Nombre de document de PAS élaboré</p> <p>3.9. Nombre de document de PAS remis à la FAE et aux instances décisionnelles de la CICOS pour adoption</p> <p>4.1. Nombre de conférence internationale des partenaires pour la gestion durable du bassin du Congo organisée</p> | <p>1.1.1.1. Trois mois après le lancement du projet, 9 plateformes de concertation des parties prenantes sont mises en place et 9 réunions nationales de lancement du projet organisées</p> <p>1.1.1.2. Cinq mois avant la fin du projet, 9 réunions nationales de revue de l'avant-projet de PAS sont organisées</p> <p>1.1.2.1. Cinq mois après le lancement du projet, une plateforme de concertation des parties prenantes est mise en place au niveau du bassin et une réunion régionale est organisée</p> <p>1.1.2.2. Quatre mois avant la fin du projet, une réunion de la plateforme de concertation est parties prenantes du bassin et organisée</p> <p>1.2. A la fin du projet, au moins 4 réunions des partenaires financiers sont organisées</p> <p>1.3. A la fin du projet, au moins 3 réunions du Comité technique de Pilotage sont organisées</p> <p>1.4. A la fin du projet, au moins 2 réunions du Comité des ministres sont organisées</p> <p>2.1.1. Au moins 300 acteurs nationaux formés en GIRE</p> <p>2.1.2. Au moins 5 agents de la CICOS formés à la gestion du site web du projet</p> <p>2.2.1. Quatre mois après le lancement du projet, un site web est développé et fonctionne</p> <p>2.2.2. A la fin du projet, 2000 CD ROM, des bulletins électroniques et des plaquettes de communication sur le projet sont élaborés et disséminés</p> <p>3.1. Au plus tard deux mois après le lancement du projet, un rapport d'analyse des documents de référence est produit</p> <p>3.2. Au plus tard un mois après le lancement du projet, un rapport initial de conceptualisation des TDR est produit</p> <p>3.3. Quatre mois après le lancement du projet, 9 rapports nationaux sur les données et informations complémentaires sont élaborés</p> <p>3.4. Au plus tard cinq mois après le lancement du projet, 9 réunions nationales de revue des priorités du PAS sont organisées</p> <p>3.5. Au plus tard 10 mois après le lancement du projet, les études sectorielles, transversales et d'accompagnement sont réalisées</p> <p>3.6. Au plus tard 15 mois après le lancement du projet, l'avant-projet de PAS est élaboré</p> | <p>Changements ou mutations du personnel chargé du suivi du projet au niveau des équipes – pays</p> <p>Faible implication des pays dans la collecte des données et informations</p> |

|       |                 |                               |  |  |   |  |
|-------|-----------------|-------------------------------|--|--|---|--|
| TOTAL | 3 405 240 Euros | bassin du Congo est organisée |  | <p><u>Sources</u> : Rapports d'activités du projet, de la CICOS et de la FAE, rapports des sessions de formation, rapport de la conférence internationale, rapports d'activités des équipes pays.</p> <p><u>Méthodes</u> : Enquêtes et missions de terrain, études</p> | <p>3.7. Au plus tard quatre mois avant la fin du projet, 9 ateliers nationaux et un atelier régional d'examen de l'avant-projet du PAS sont organisés</p> <p>3.8. Au plus tard 3 mois avant la fin du projet, le document final du PAS est élaboré</p> <p>3.9. Au plus tard 2 mois avant la fin d projet, le document final du PAS et remis à la FAE et aux instances décisionnelles d la CICOS pour adoption</p> <p>4.1. Un mois avant la fin du projet, une conférence internationale sur la gestion durable du bassin du Congo et organisée et 90 % de partenaires identifiés adhèrent au processus.</p> |  |
|-------|-----------------|-------------------------------|--|--|---|--|

## **1. CONTEXTE**

### **1.1. Origine du projet**

1.1.1. Situé au cœur de l'Afrique Centrale, le bassin du Congo est l'un des écosystèmes les plus riches au monde en terme des ressources en eau et de biodiversité. De par la superficie de son bassin versant (3.800.000 km<sup>2</sup>), il est le premier bassin en Afrique et le second dans le monde, après celui de l'Amazone. Le fleuve Congo est le second en Afrique, après le Nil, de par sa longueur (4700 km), et le 5<sup>ème</sup> dans le monde. C'est enfin le premier en Afrique de par son débit moyen qui est de 39000 m<sup>3</sup>/s (voir carte en annexe 1).

1.1.2. Le bassin du Congo est également une réserve importante de la biodiversité. Sa faune est très variée compte tenu de la diversité de l'habitat. On y compte plus de genres de primates que tous les pays du monde. La cuvette congolaise regroupe à elle seule 16 espèces et sous-espèces endémiques de primates. On estime à près de 410 le nombre d'espèces de mammifères, soit 55% des espèces répertoriées en Afrique et près de 1100 espèces d'oiseaux. Les zones humides représentent près de 9 % de la superficie totale du bassin.

1.1.3. Les populations vivant dans le bassin, estimées à 77 millions de personnes jouent un rôle important dans la gestion des ressources naturelles du bassin. Ces dernières années, des stratégies ont été développées afin d'impliquer davantage les populations autochtones (pygmées) dans la gestion durable des ressources naturelles du bassin. Celles-ci sont estimées actuellement à 3 millions de personnes concentrées essentiellement dans les zones forestières.

1.1.3. La Commission Internationale du Bassin du Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) a été créée le 6 novembre 1999 par l'Accord Instituant un Régime Fluvial Uniforme et Créant la CICOS. Cet Accord signé par les Chefs d'Etat de la République du Cameroun, de la République Centrafricaine (RCA), de la République du Congo et de la République Démocratique du Congo (RDC), avait pour principale mission la gestion de la navigation intérieure sur les voies navigables du bassin Congo – Oubangui – Sangha. Cette mission initiale de la CICOS a été étendue à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) par la signature, le 22 février 2007, de l'Additif à l'Accord par les Chefs d'Etat des pays membres de la CICOS.

1.1.4. L'objectif principal de l'additif est de promouvoir la GIRE sur le territoire de compétence de la CICOS. L'additif fixe les dispositions relatives aux i) principes et modalités d'utilisation des eaux, ii) modalités de protection et de préservation de l'environnement, iii) dispositions institutionnelles complémentaires devant accompagner sa mise en œuvre et iv) modalités d'examen et d'approbation des grands projets. Cette évolution significative des missions de la CICOS a été suscitée entre autres par la nécessité de :

- i) Développer au maximum le potentiel hydrique du bassin à des fins économiques;
- ii) Créer un environnement favorable de la gestion des ressources en eau et tirer profit des avantages de la coopération dans le bassin du Congo;
- iii) Gérer de manière concertée et durable les eaux transfrontalières.

1.1.5. Pour remplir cette nouvelle mission, la CICOS se doit de disposer d'un cadre cohérent d'intervention qui lui permet d'apporter des solutions aux problèmes qui se posent actuellement dans le bassin et à ceux qui pourraient survenir à moyen et long termes. Pour ce faire, la CICOS a sollicité en mi-2006 l'appui de la Facilité Africaine de l'Eau (FAE). En réponse à la requête de la CICOS et en application des dispositions du mandat que lui a assigné le Conseil des Ministres Africains de l'Eau (AMCOW) pour appuyer les organisations africaines de bassin en vue d'une meilleure gestion des eaux transfrontalières, la FAE a

marqué son accord pour financer le processus de préparation du Plan d'Action Stratégique (PAS) de gestion durable des ressources en eau du bassin du Congo.

1.1.6. Dans le cadre de l'appui apporté par la FAE, les actions suivantes ont déjà été exécutées :

- i) Elaboration de septembre 2006 à janvier 2007 du document de base sur la situation du bassin ;
- ii) Elaboration dans la même période des Termes de référence (TDR –Annexe 3) pour la préparation du PAS ;
- iii) Organisation du 24 au 25 janvier 2007 de l'atelier régional de validation des documents précités.

1.1.7. Après la tenue de cet atelier et l'adoption des TDR, la CICOS a introduit cette nouvelle requête à la FAE en vue du financement de la préparation du PAS. Pour la mise en œuvre de ce projet, la CICOS compte établir des synergies avec les autres initiatives au niveau du bassin telles que les projets « Développement et mise en œuvre du programme d'action stratégique du bassin du Congo » (PNUD/GEF), « la Gestion transfrontalière de l'eau dans le bassin du Congo » (GTZ), « l'initiative sur les zones humides du bassin du Congo (Congowet) » (Secrétariat Général de la Convention de Ramsar/ WWF), le plan d'action environnementale du NEPAD dont la mise en œuvre est confiée aux organisations économiques sous-régionales, la politique de l'eau de la CEEAC en cours de développement, le Partenariat pour la gestion durable des forêts du bassin du Congo et le plan de convergence de la COMIFAC.

## **1.2. Priorités sectorielles**

1.2.1. Les priorités sectorielles de développement du bassin tiennent compte des problématiques identifiées par les participants à l'atelier de Kinshasa du 24 au 25 janvier 2007 dans les domaines ci-après :

### **1.2.2 Amélioration du cadre de gestion du bassin**

- i) Le développement d'un système de gestion de l'information des ressources en eau du bassin du Congo ;
- ii) Le renforcement et la modernisation du système d'observation hydrologique et climatologique par la connexion au réseau mondial d'observation terrestre intégrée (Projet GOS) ;
- iii) Les questions du genre.

### **1.2.3 Préservation de l'environnement du bassin**

- i) La préservation de la biodiversité et des écosystèmes naturels;
- ii) La gestion durable des zones humides ;
- iii) La gestion des risques et maladies liées à l'eau.

### **1.2.4 Valorisation des ressources en eau par le développement des infrastructures socio-économiques**

- i) La mise en valeur du potentiel hydro-électrique ;
- ii) La promotion des échanges des produits agro halieutiques ;
- iii) L'aménagement et l'entretien des infrastructures et des voies navigables ;
- iv) La réhabilitation et le renforcement des infrastructures et des moyens d'entretien des voies navigables ;
- v) La promotion de l'écotourisme ;

- vi) L'approvisionnement en eau potable ;
- vii) La prospective sur le développement socio-économique et le partage de bénéfices ;
- viii) Les programmes d'investissement des projets prioritaires.

### **1.2.5 Renforcement des capacités et de la participation des parties prenantes**

- i) Les programmes de la recherche –développement sur la gestion durable du bassin du fleuve Congo ;
- ii) Le renforcement des capacités des parties prenantes (dont la société civile) ;
- iii) L'éducation environnementale.

### **1.3. Définition du problème**

1.3.1. Les états des lieux produits par le Secrétariat Général, approuvés par les Experts des Etats membres et adoptés par le Comité des Ministres en novembre 2005 constituent la première étape du processus participatif dans la définition de la problématique du projet. Cette première consultation a été complétée au cours de l'atelier de validation des termes de référence pour l'élaboration du PAS et de l'examen du projet du document de base sur la gestion durable des ressources du bassin du Congo, organisé à Kinshasa du 24 au 25 janvier 2007. Les principaux problèmes qui se sont dégagés au cours de ces consultations sont les suivants :

- i) Le déclin rapide des réseaux d'observation hydrologique, météorologique et climatologique ;
- ii) Le faible niveau d'intervention et de capacité des organismes chargés de l'entretien et de l'aménagement des voies de navigation ;
- iii) La dégradation des infrastructures et l'inaccessibilité des voies navigables ;
- iv) La vétusté des unités de navigation ;
- v) Les dommages causés dans le bassin par la déforestation, l'érosion, la sédimentation et la pollution dans les zones de conurbation ;
- vi) La réduction du plan d'eau et l'étiage sévère de certains affluents du fleuve Congo ;
- vii) L'absence de stratégie adaptée pour l'évaluation et la gestion des ressources en eau ;
- viii) L'absence d'une connaissance approfondie du cycle hydrologique et de l'écosystème du bassin, ce qui limite la possibilité d'une gestion cohérente, adaptée et durable de l'environnement et des ressources ;
- ix) Le manque de mécanismes efficaces de coordination entre les entités nationales chargées de collecter et de gérer les données sur l'eau et l'environnement
- x) Absence d'un outil décisionnel et d'une planification des activités résultant d'un modèle hydrologique, hydraulique et d'une étude macroéconomique en mesure de garantir une réponse efficace aux problèmes hydrologiques, climatologiques, environnementaux dans le bassin ;
- xi) Le manque de connaissances et l'absence de politique de mise en valeur de la ressource à des fins économiques ;
- xii) Faible implication des parties prenantes dans la gestion des ressources en eau au niveau des pays ;
- xiii) Faible niveau de coopération régionale ;
- xiv) L'insuffisance de coordination des initiatives prises par les différents Etats pour obtenir des résultats positifs à l'échelle du bassin ;
- xv) La pauvreté de la population vivant dans le bassin avec un IDH partout inférieur à 0,520
- xvi) Une Population rurale vivant essentiellement de l'exploitation des ressources naturelles du bassin.

1.3.2. Les problèmes ainsi identifiés, tant par leur complexité que par leur interrelation ne peuvent être résolus que de manière globale, dans un cadre unique et cohérent de planification du développement du bassin. Ce cadre est le plan d'action stratégique (PAS) de gestion durable du bassin du Congo, objet du présent projet.

#### **1.4. Bénéficiaires et acteurs**

1.4.1. Les principaux bénéficiaires du projet sont les populations riveraines du bassin du Congo estimées à 77 millions de personnes et plusieurs centaines d'intervenants directs dans le bassin parmi lesquels ont compte :

- i) Les administrations publiques des Etats membres de la CICOS dont l'Angola et les autres Etats riverains du bassin du Congo (Burundi, Rwanda, Tanzanie et Zambie) par la connaissance du cycle hydrologique et environnemental permettant de créer les bases d'un développement socio-économique viable ;
- ii) Le secteur des ressources énergétiques, dans le domaine de réalisation des nouvelles centrales hydroélectriques ;
- iii) Les Agences nationales chargées de la distribution d'eau potable et les services hydrauliques ruraux avec l'évaluation du niveau de remplissage des aquifères et l'impact des activités humaines sur les ressources hydriques ;
- iv) Les agriculteurs, à travers la diffusion de bulletin météorologique, du bilan hydrologique du bassin et la publication de la carte du sol du bassin ;
- v) Les industriels et les services chargés des ouvrages hydrauliques en contrôlant la disponibilité hydrique à travers les stations hydrométriques et pluviométrique ainsi que la qualité de l'eau ;
- vi) Les utilisateurs des voies navigables, par le contrôle des hauteurs d'eau, la planification et l'évaluation des types d'intervention et la transmission d'avis aux navigateurs ;
- vii) Les structures de conservation de l'environnement, par un suivi régulier des ressources en eau, qui sont à la base des écosystèmes ;
- viii) Les structures de santé publique : le bassin du Congo est caractérisé par un climat particulièrement favorable au développement des maladies, en particulier liées à l'eau. La capacité d'identifier les zones les plus à risque s'avère être essentielle pour prévenir d'éventuelles épidémies ;
- ix) La société civile par la sensibilisation, la mobilisation et la formation de la population à la base.

1.4.2. Les autorités politiques seront aussi directement impliquées dans le processus de développement du projet notamment, par les actions de coordination et d'orientation qu'elles entreprennent déjà au niveau des organes décisionnels de la CICOS.

1.4.3. L'implication de la FAE pour le développement de ce projet se justifie par le fait que le développement du PAS du bassin du Congo correspond au mandat confié à la FAE par le Conseil des Ministres Africains de l'Eau (AMCOW) en vue d'améliorer la gouvernance des eaux transfrontalières. La FAE à travers son intervention apporte une valeur ajoutée significative au projet notamment la possibilité de s'enquérir des expériences d'autres organisations de bassin. Par ailleurs, le rôle de leadership que joue la FAE pour la mobilisation des contributions d'autres partenaires permet de poser de manière anticipative les bases pour la mise en place du partenariat international pour la gestion durable du bassin du Congo.

#### **1.5. Justification pour d'intervention de la FAE**

1.5.1. Le projet s'inscrit parfaitement dans l'axe prioritaire d'intervention du NEPAD pour ce qui concerne la gestion des eaux transfrontalières en Afrique, et du programme opérationnel

2005-2009 de la FAE, en améliorant le cadre de gestion concertée du bassin du fleuve Congo partagé entre l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, la RCA, la RDC, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie.

1.5.2. A travers la mise en place des plateformes de concertation des acteurs de l'eau au niveau du bassin et des pays, le projet garantit ainsi l'implication des parties prenantes dans le processus de préparation du PAS ainsi que le renforcement des capacités nationales dans une perspective de durabilité et de renforcement du mécanisme de concertation entre les 9 pays.

1.5.3. Le présent projet s'inscrit parfaitement dans le rôle de mobilisation des ressources et d'effet de levier de la FAE. En effet, l'appui de la FAE dynamisera le partenariat international pour la gestion intégrée des ressources en eau du Bassin du Congo, et servira de catalyseur pour la nécessaire mobilisation des ressources financières pour le développement durable du Bassin du Congo dans le cadre du PAS. La Commission Européenne et le Fonds Mondial pour l'Environnement se sont déjà engagés dans ce sens aux cotés de la Facilité, et ont initié les processus internes de mobilisation de leur appui à la transformation organisationnelle de la CICOS en véritable Organisme de Bassin. Ainsi, dès l'adoption du PAS du Bassin du Congo, la FAE sera en mesure d'accompagner la CICOS, avec les autres partenaires, dans l'organisation d'une Table ronde des bailleurs du secteur pour en assurer le financement.

## **2. DESCRIPTION DU PROJET**

### **2.1. Objectifs du projet**

2.1.1. L'objectif global du projet est d'assurer la gestion durable du bassin du Congo.

Les objectifs spécifiques du projet sont :

- i) Renforcer le cadre institutionnel de gestion durable du bassin du Congo ;
- ii) Renforcer les capacités d'intervention des acteurs ;
- iii) Doter le bassin du Congo d'un cadre approprié de planification de la gestion durable ;
- iv) Mettre en place un partenariat international pour la gestion durable du bassin du Congo.

### **2.2. Description des composantes et des réalisations du projet**

**2.2.1. Composantes du projet :** Le projet est organisé autour de trois composantes :

- i) Renforcement du cadre institutionnel de gestion durable du bassin du Congo ;
- ii) Elaboration du PAS de gestion durable du bassin ;
- iii) Gestion du projet.

**2.2.2 Composante 1 : Renforcement du cadre institutionnel de gestion durable du bassin du Congo :** Le but de cette composante est de créer un environnement favorable pour le développement du projet notamment par le renforcement du cadre institutionnel de gestion durable du bassin du Congo, par le renforcement des capacités des ressources humaines chargées de suivre le processus d'élaboration du PAS et à terme sa mise en œuvre et par la mise en place d'un partenariat international pour la gestion durable du bassin du Congo. Les activités prévues dans le cadre de cette composante sont les suivantes :

- i) Mise en place et suivi de la plateforme de concertation des parties prenantes ;

- ii) Mise en place et suivi de la plateforme de concertation des partenaires financiers ;
- iii) Mise en place et suivi du fonctionnement du Comité Technique de pilotage du projet ;
- iv) Suivi du fonctionnement du Comité des Ministres ;
- v) Formation des acteurs au niveau national et du bassin en matière de Gestion Intégrées des Ressources en eau (GIRE) et de planification stratégique de gestion durable des bassins hydrographiques ;
- vi) Communication sur le projet par la formation des agents de la CICOS à la gestion du site web du projet et par la production de supports de communication (bulletins électroniques, plaquettes, CD ROM...) ;
- vii) Organisation de la Conférence internationale des partenaires du bassin du Congo.

**2.2.3 Composante 2 : Elaboration du PAS de gestion durable du bassin :** Cette composante constitue la principale étape du projet. Son objectif est de mettre en oeuvre le processus d'élaboration du PAS. Le PAS de gestion durable du bassin du Congo sera le résultat d'un processus participatif et de consultation des pays et des institutions. Il vise la formulation d'un cadre stratégique applicable et opérationnel pour la gestion durable du bassin du Congo, pour les actions prioritaires qui contribueront à la mise en oeuvre effective des principes de la GIRE dans les neuf pays riverains du bassin. Le PAS permettra également de définir des programmes d'intervention dans les domaines prioritaires tels la gestion et la mise en valeur des ressources en eau, la préservation de l'environnement du bassin, le renforcement du cadre institutionnel, le renforcement des capacités, la formation et la recherche. Les principales activités de cette composante sont les suivantes :

- i) Analyse des documents de référence
- ii) Conceptualisation des TDR
- iii) Collecte des données et informations complémentaires
- iv) Organisation des réunions nationales et régionales de revue des priorités du PAS
- v) Réalisation des études sectorielles, transversales et d'accompagnement
- vi) Elaboration de l'avant-projet de PAS
- vii) Consultation pour l'examen de l'avant-projet de PAS, des études sectorielles et d'accompagnement
- viii) Finalisation du PAS
- ix) Remise du PAS

**2.2.4 Composante 3 : Gestion du projet :** Le but de cette composante est de gérer au quotidien le projet, de suivre son exécution et d'en assurer l'évaluation. La gestion du projet se fera à travers les structures ci-après : i) l'équipe de coordination du projet pour ce qui est de la CICOS et ii) des équipes-pays pour ce qui est des pays riverains du bassin. Le suivi et évaluation du projet consisteront en la production des rapports d'avancement du projet, l'organisation des réunions de revue et l'évaluation finale du projet.

**2.2.5. Réalisations du projet :** Au terme du projet, les réalisations suivantes seront assurées :

**Réalisations se rapportant à l'objectif spécifique 1 :**

- i) Neuf plateformes de concertation des parties prenantes sont mise en place et 18 réunions nationales organisées dans les pays riverains ;
- ii) Une plateforme régionale est mise en place au niveau du bassin et 3 réunions régionales sont organisées ;
- iii) Une plateforme de concertation des partenaires financiers est mise en place et 4 réunions sont organisées ;

- iv) Un Comité Technique de Pilotage du projet est mis en place et 3 réunions sont organisées ;
- v) Deux réunions du Conseil des ministres sont organisées.

### **Réalisations se rapportant à l'objectif spécifique 2 :**

- i) Neuf ateliers de formation sur la GIRE et le PAS sont organisés au niveau des pays et un atelier au niveau régional ;
- ii) Un atelier de formation des agents de la CICOS à la gestion du site web du projet est organisé ;
- iii) Un site web, 2000 CD ROM, des bulletins électroniques et des plaquettes sur le projet sont produits et distribués.

### **Réalisations se rapportant à l'objectif spécifique 3 :**

- i) Un rapport d'analyse des documents de référence est produit ;
- ii) Les TDR du projet sont conceptualisés ;
- iii) Neuf rapports nationaux sur les données et informations complémentaires sont produits au niveau des pays ;
- iv) Neuf réunions nationales et une réunion régionale de revue des priorités du PAS sont organisées ;
- v) Des études sectorielles, transversales et d'accompagnement sont réalisées par des consultants internationaux, régionaux ou nationaux ;
- vi) Un avant-projet de PAS est élaboré ;
- vii) Un atelier régional d'examen de l'avant-projet de PAS, des études sectorielle et transversales est organisé ;
- viii) Le document final de PAS est élaboré ;
- ix) Le document final de PAS est remis à la FAE et aux instances décisionnelles de la CICOS pour adoption.
- x) Une conférence internationale des partenaires pour la gestion durable du bassin du Congo est organisée.

## **2.3 Description des résultats et de l'impact du projet**

**2.3.1. Résultats du projet :** Le résultat à plus long terme du projet est l'amélioration des conditions de vie des populations et la réduction de la pauvreté par la gestion durable du bassin du Congo. Les résultats à moyen terme du projet sont les suivants :

- i) Le cadre institutionnel de gestion durable du bassin du Congo est renforcé ; notamment par la création et l'opérationnalisation de structures appropriées ;
- ii) Les capacités des acteurs intervenant dans le bassin du Congo sont renforcées ;
- iii) Un cadre approprié de planification de la gestion durable du bassin du Congo est élaboré ;
- iv) Un partenariat international pour la gestion durable du bassin du Congo est mis en place.

**2.3.2. Impact du projet :** L'impact à long terme du projet se traduira par l'amélioration de la gestion des ressources en eau dans le bassin, notamment par:

- i) L'amélioration de l'environnement physique du bassin ;
- ii) L'amélioration de la qualité des eaux ;
- iii) L'amélioration de la navigabilité des cours d'eau ;
- iv) L'amélioration de la conservation de biodiversité et des zones humides ;
- v) L'amélioration des connaissances sur les ressources en eau ;
- vi) Le renforcement des capacités des acteurs;

- vii) La réduction de la pauvreté des populations vivant dans le bassin du fait d'une meilleure valorisation des ressources.

## 2.4. Organisation des activités du projet

2.4.1. L'organisation des activités par phase de développement du projet est indiquée dans le tableau n° 1 ci-après.

**Tableau n° 1**  
**Organisation des activités par phase de développement du Projet**

| <b>Phases du projet</b>                             | <b>Activités</b>   |
|---|--|
| Phase de préparation du projet                      | 1 : Analyse des documents de référence   |
|   | 2 : Conceptualisation des TDR  |
| Phase d'étude                                       | 3 : Collecte des données et informations complémentaires                                 |
|   | 4 : Organisation des réunions nationales et régionales de revue des priorités du PAS     |
|   | 5 : Réalisation des études sectorielles, transversales et d'accompagnement               |
| Phase d'appui pour le développement du projet       | 6 : Mise en place et suivi des plateformes de concertation des parties prenantes         |
|   | 7 : Mise en place et suivi de la plateforme de concertation des partenaires financiers   |
|   | 8 : Suivi du fonctionnement du Comité des Ministres                                      |
|   | 9 : Mise en place et suivi du fonctionnement du Comité Technique de Pilotage du projet   |
|   | 10 : Renforcement des capacités institutionnelles des acteurs du bassin                  |
|   | 11 : Communication   |
| Phase de formulation et de développement du PAS     | 12 : Suivi et évaluation   |
|   | 13 : Elaboration de l'avant-projet de PAS et des études d'accompagnement                 |
|   | 14 : Consultations pour l'examen de l'avant-projet de PAS et des études d'accompagnement |
|   | 15: Finalisation du PAS  |
| Phase de mise en place du partenariat international | 16 : Remise de la version finale du PAS  |
|   | 17 : Organisation de la Conférence internationale  |

## 2.5. Risques du projet et mesures d'atténuation

**2.5.1. Risques du projet :** Les principaux risques identifiés et susceptibles d'entraver le développement normal du projet sont de quatre ordres :

- i) Les risques liés à la situation politique des pays du bassin caractérisé entre autre par des conflits militaires récurrents ;
- ii) La faiblesse de l'intégration sous-régionale caractérisée entre autres par des replis nationaux et des réticences vers des projets à caractère transfrontalier ;
- iii) Les risques institutionnels liés notamment aux difficultés d'établir un cadre de coopération entre la CICOS et l'Autorité du bassin du lac Tanganyika (ALT) ;
- iv) Les risques liés aux pays riverains notamment les changements ou mutations du personnel chargé du suivi du projet au niveau des équipes –pays et leur faible implication dans la collecte des données et informations et la gestion du projet ;

- v) Les risques financiers liés à la non mobilisation des financements à rechercher auprès d'autres partenaires.

2.5.2 Globalement, les risques liés au projet peuvent être atténués si les mesures suivantes sont prises par la FAE e la CICOS :

- i) Information suffisante des pays sur leurs responsabilités et sur leur engagement à s'impliquer dans la gestion du projet ;
- ii) Sensibilisation des décideurs sur l'importance des projets intégrateurs et large diffusion de l'étude prospective sur les bénéfices économiques attendus du PAS ;
- iii) Etablissement avant le lancement du projet des contacts entre la CICOS et l'ALT en vue de la signature d'un protocole d'accord sur la mise en oeuvre du projet. Ce processus a été engagé par la CICOS le 02 avril 2007 en participant à la réunion des ministres de l'ALT et en les informant sur le projet d'élaboration du PAS ;
- iv) Plaidoyer par la FAE et la CICOS auprès d'autres partenaires pour la mobilisation des contributions attendues. Ce processus est déjà engagé par la FAE.

## 2.6 Cout estimatif et plan de financement

2.6.1. Le coût total du projet est estimé à 2 204 673 Euros, réparti en 1,988,673 euros de don de la FAE représentant 90,2 % du projet, et 216 000 de contributions de la CICOS représentant 9,8% du coût total projet. Le don de la FAE aura pour objet de financer les services de consultants internationaux et nationaux, les frais de gestion du projet et les frais relatifs à l'organisation des consultations régionales et nationales, comme indiqué dans le tableau n°2 ci-dessous. L'annexe 3 indique les coûts détaillés correspondants.

***Tableau n°2  
Répartition de l'appui de la FAE par composante***

| Désignation  | Coût total en Euros |
|--|---------------------|
| C1. Renforcement du cadre institutionnel de gestion durable du bassin du Congo | 240 000,00          |
| C1.1 Organisation de réunions  | 60 000,00           |
| C1.2 Organisation d'ateliers nationaux et régionaux                            | 180 000,00          |
| C2. Elaboration du PAS de gestion durable du bassin                            | 1 209 250,00        |
| C2.1 Services de consultants internationaux                                    | 826 000,00          |
| C2.2 Services de consultants nationaux   | 383 250,00          |
| C .3 Gestion du projet   | 481 500,00          |
| <b>Cout Total</b>  | <b>1 930 750,00</b> |
| Imprévus 3%  | 57 923,00           |
| <b>TOTAL GENERAL</b>   | <b>1 988 673,00</b> |

2.6.2 Conformément aux conclusions des différentes concertations menées entre la FAE et la CICOS depuis le lancement de l'appui au processus de préparation du présent projet, le financement du projet sera assuré conjointement par la FAE et la CICOS comme indiqué dans le tableau n° 3 ci-après.

**Tableau n° 3**  
**Coût du projet par source de financement**

| Désignation  | FAE                 | CICOS             | Coût total en Euros |
|--|---------------------|-------------------|---------------------|
| C1. Renforcement du cadre institutionnel de gestion durable du bassin du Congo | 240 000,00          |                   | 240 000,00          |
| C1.1 Organisation de réunions  | 60 000,00           |                   | 60 000,00           |
| C1.2 Organisation d'ateliers nationaux et régionaux                            | 180 000,00          |                   | 180 000,00          |
| C2. Elaboration du PAS de gestion durable du bassin                            | 1 209 250,00        |                   | 1 209 250,00        |
| C2.1 Services de consultants internationaux                                    | 826 000,00          |                   | 826 000,00          |
| C2.2 Services de consultants nationaux   | 383 250,00          |                   | 383 250,00          |
| C.3 Gestion du projet  | 481 500,00          | 216 000,00        | 697 500,00          |
| <b>Coût Total</b>  | <b>1 930 750,00</b> | <b>216 000,00</b> | <b>2 146 750,00</b> |
| Imprévus 3%  | 57 923,00           |                   | 57 923,00           |
| <b>TOTAL GENERAL</b>   | <b>1 988 673,00</b> | <b>216 000,00</b> | <b>2 204 673,00</b> |
|  | <b>90,2 %</b>       | <b>9.8 %</b>      | <b>100 %</b>        |

### 3. MISE EN ŒUVRE

#### 3.1. Réciplendaire

3.1.1. Le réciplendaire du projet est la CICOS, organisation chargée de la gestion et la mise en valeur du bassin du Fleuve Congo, dont le siège se trouve à Kinshasa en République Démocratique du Congo. En cette qualité, elle agira pour le compte des pays membres de la CICOS et l'Angola. Compte tenu du fait qu'il existe déjà un PAS pour les pays du sous-bassin du lac Tanganyika (Burundi, Tanzanie et Zambie), la CICOS établira des relations de collaboration avec l'Autorité dudit sous-bassin afin de prendre en compte certaines préoccupations de ces pays. Il est à noter que les bénéficiaires du projet sont également les populations du bassin du Congo estimées à 77 millions.

3.1.2. La responsabilité de la CICOS dans la mise en oeuvre du projet consistera en i) la coordination de l'ensemble du projet et ii) le suivi de l'exécution des tâches programmées par le Bureau d'études.

#### 3.2. Modalités de mise en oeuvre et capacités

**3.2.1. Modalités de mise en oeuvre :** Plusieurs structures seront impliquées dans la mise en oeuvre du projet à différents niveaux : le Comité des Ministres, le Forum des parties prenantes, le Forum des Partenaires, le Comité Technique de Pilotage, le Secrétariat Général de la CICOS, le Bureau d'Etudes / Consultant et les équipes-pays. Les termes de référence des missions de ces structures sont joints en annexes 4, 5, 6, 7, 8 et 9. Les responsabilités des différentes structures impliquées sont les suivantes :

##### **Comité des ministres**

3.2.2 Le Comité des Ministres de la CICOS jouera le rôle du Comité des Ministres du projet. Son rôle principal sera de soutenir la réalisation du projet sur le plan politique notamment

en assurant son pilotage, en orientant son développement et en approuvant les documents produits (TDR du projet, Document de base sur l'évaluation de la situation du bassin, études sectorielles et document du PAS).

### ***Forums des parties prenantes du bassin***

3.2.3 Le Forum des parties prenantes du bassin est le cadre multi acteurs et interinstitutionnels de concertation pour la gestion durable du bassin. C'est une structure permanente dont le rôle s'étendra au delà du projet. Dans le cadre du présent projet, son rôle est d'offrir aux acteurs du bassin au niveau régional un cadre d'échange sur le projet. Le forum sera particulièrement impliqué pour la définition des priorités du PAS, le choix des études sectorielles et la revue de l'avant-projet du PAS.

### ***Forum des partenaires financiers***

3.2.4 Le financement du projet devant être assuré par plusieurs partenaires, il sera mis en place un Forum des partenaires dans lequel ceux-ci échangeront sur le développement du projet. Le rôle principal de ce forum sera d'offrir aux partenaires financiers du projet un cadre de concertation pour le suivi et de l'évaluation de l'exécution technique et financière du projet. La responsabilité de gestion de ce forum sera assurée par la FAE.

### ***Comité Technique de Pilotage***

3.2.5 Le rôle de Comité Technique de Pilotage du projet sera joué par le Comité de Direction de la CICOS élargi aux représentants des pays non membres actuels de la CICOS (Angola, Burundi, Rwanda, Tanzanie et Zambie). Cette structure est composée de cadres techniques des administrations de tutelle de la CICOS (Gestion des ressources en eau et navigation). Le rôle du Comité Technique du projet sera de :

- i) suivre l'exécution du projet sur le plan technique et financier ;
- ii) veiller à la prise en compte des préoccupations des différents pays du bassin dans le projet ;
- iii) préparer les décisions du Comité des Ministres sur la gestion ou l'orientation du développement du projet.

### ***Secrétariat Général de la CICOS***

3.2.6 La CICOS est le récipiendaire du projet. A ce titre elle sera l'Agence d'exécution du projet et responsable de la passation des contrats avec les prestataires de service et les consultants. Son rôle sera d'assurer la coordination générale du projet. A cet effet, elle mettra en place une équipe de coordination et assurera son fonctionnement notamment par la prise en charge des frais récurrents. Le rôle principal de l'équipe de coordination sera de :

- i) coordonner et superviser l'ensemble des actions menées dans le cadre de l'exécution du projet ;
- ii) assister le Bureau d'études dans la mise en œuvre de ses activités ;
- iii) veiller à l'exécution du projet par les différentes structures impliquées ;
- iv) suivre l'exécution technique et financière du projet.

### ***Consultant - Bureau d'étude***

3.2.7 Le Consultant-Bureau d'études sera responsable de l'exécution technique du projet. Sa mission est définie dans les TDR et elle fera l'objet d'un contrat de services à passer avec la FAE et la CICOS. Les tâches confiées au Bureau d'étude dans le cadre de sa mission sont les suivantes :

- i) Procéder à l'analyse des documents de référence ;
- ii) Conceptualiser les TDR conjointement avec la FAE et la CICOS ;
- iii) Collecter les données et informations complémentaires dans les pays ;
- iv) Organiser les réunions nationales et régionales de revue des priorités du PAS ;
- v) Réaliser les études sectorielles, transversales et d'accompagnement ;
- vi) Renforcer les capacités des acteurs du bassin notamment par la formation et la communication ;
- vii) Elaborer le document de PAS.

3.2.8 Pour la conduite de son action, le Bureau d'étude s'appuiera sur une équipe d'experts permanents et temporaires et sur des Consultants.

### ***Forums nationaux des parties prenantes***

3.2.8 Les Forums nationaux des parties prenantes sont des cadres multi acteurs et interinstitutionnels de concertation pour la gestion durable du bassin au niveau de chaque pays riverain. Ce sont de structures permanentes dont le rôle s'étendra au delà du projet. Dans le cadre du présent projet, leur rôle est d'offrir aux acteurs du bassin au niveau national un cadre d'échange sur le projet. Les forums seront particulièrement impliqués pour la définition des priorités du PAS, le choix des études sectorielles et la revue de l'avant-projet du PAS.

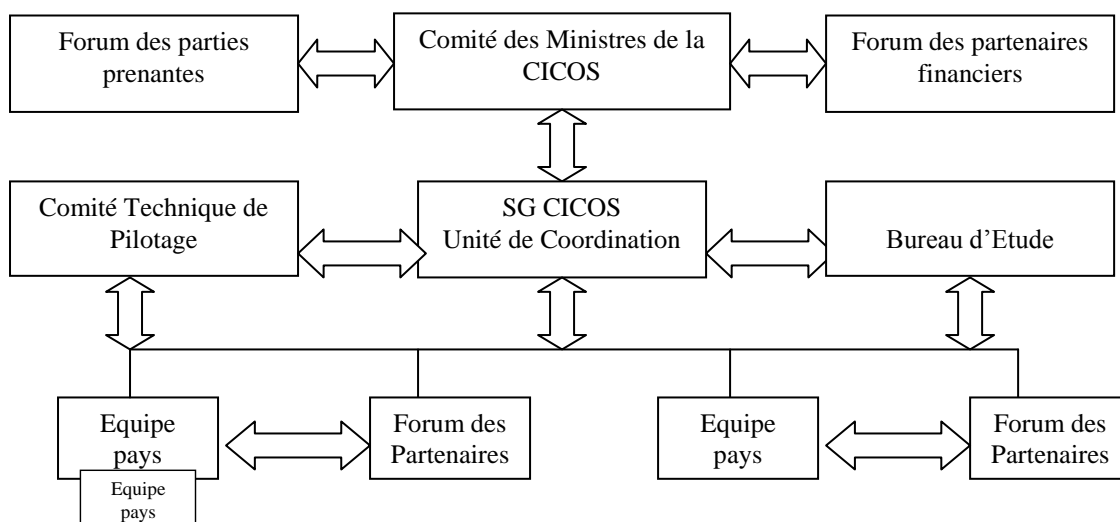
### ***Equipes-pays***

3.2.9 Les équipes- pays sont les structures de gestion du projet au niveau national. Elles seront constituées par des Experts nationaux et s'appuieront sur des Consultants nationaux pour la conduite de leurs actions. Les principales tâches des équipes-pays sont les suivantes :

- i) Superviser la collecte des données et informations complémentaires par les consultants nationaux ;
- ii) Superviser la réalisation des études sectorielles, transversales et d'accompagnement par les consultants nationaux ;
- iii) Superviser la mise en place du forum national des parties prenantes ;
- iv) Superviser la préparation de toutes les réunions au niveau national notamment les réunions de revue des priorités du PAS, de l'avant-projet du PAS ainsi que les sessions de formation sur la GIRE et le PAS.

3.2.10 L'organigramme du projet est indiqué dans la figure ci-après.

### **Organigramme du projet**



**3.2.11 Capacités organisationnelles :** Le Secrétariat Général de la CICOS dispose présentement en son sein de trois Directions à savoir :

- i) la Direction de l'Environnement (DE) : assurer la préservation de l'environnement du bassin notamment par l'amélioration des connaissances sur les ressources naturelles et de suivre la gestion transfrontalière des écosystèmes naturels du bassin;
- ii) la Direction d'Exploitation, des Infrastructures et des Voies Navigables (DEIVN) : assurer la mise en oeuvre des programmes d'exploitation, d'entretien et d'aménagement des voies navigables du bassin ;
- iii) la Direction Juridique et de la Réglementation (DJR) : harmoniser les cadres juridiques des pays du bassin et développer un cadre juridique approprié pour la gestion durable des ressources du bassin et des infrastructures de mise en valeur desdites ressources.

**3.2.12** Outre ces trois directions techniques, le Secrétariat Général de la CICOS dispose de quatre services rattachés au Secrétaire Général à savoir :

- i) le Service Etudes et Développement (SED) ;
- ii) le Service des Affaires Administratives et Financières (SAAF) ;
- iii) le Service de la Comptabilité (SC) ;
- iv) le Service du Contrôle de Gestion (SCG).

**3.2.13** Tous ces services et directions sont impliqués dans la mise en oeuvre du projet. Aussi, peut-on affirmer que sur le plan strictement organisationnel, la CICOS dispose de capacités réelles qui lui permettent de coordonner et de suivre la mise en oeuvre du projet.

**3.2.14. Capacités humaines :** Le personnel technique des différents services et directions de la CICOS est de 14 personnes. Ce personnel est suffisant tant par le nombre que par la diversité de leur profil, ce qui constitue un atout majeur pour la CICOS de coordonner et suivre la mise en oeuvre du projet. Bien que son personnel soit suffisant, la CICOS pourra, en cas de besoin, procéder au recrutement du personnel contractuel auquel elle pourra confier certaines tâches spécifiques liées à l'exécution du projet.

**3.2.15. Capacités matérielles :** Les capacités matérielles actuelles de la CICOS sont constituées par la disponibilité de locaux et de véhicules de liaison. Les équipements pourront être renforcés dans le cadre de la mise en oeuvre du projet.

### **3.3. Planification de la performance**

3.3.1. La planification de la performance du projet est indiquée dans le tableau n°4 ci-après.

**Tableau n°4**  
**Planification de la performance du projet**

| Objectifs  | Activités   | Résultats   | Indicateurs objectifs et échéancier   |
|--|---|---|---|
| <b>Composante 1 : Renforcement du cadre institutionnel de gestion durable du bassin du Congo</b> |   |   |   |
| Renforcer le cadre institutionnel de gestion durable du bassin du Congo                          | Mise en place et suivi de la plateforme de concertation des parties prenantes | 9 plateformes de concertations des parties prenantes sont mises et 18 réunions nationales organisées dans les pays riverains<br><br>Une plateforme est mise en place au niveau du bassin et | Trois mois après le lancement du projet, 9 plateformes de concertation des parties prenantes sont mises en place et 9 réunions nationales de lancement du projet organisées<br><br>Cinq mois après le lancement |

|   |  |   |   |
|---|--|---|---|
|   |  | 3 réunions régionales sont organisées   | du projet, une plateforme de concertation des parties prenantes est mise en place au niveau du bassin et une réunion régionale est organisée<br><br>Quatre mois avant la fin du projet, une réunion de la plateforme de concertation des parties prenantes du bassin est organisé |
|   | Mise en place et suivi de la plateforme de concertation des partenaires financiers                 | Une plateforme de concertation des partenaires financiers est mise et 4 réunions sont organisées                  | A la fin du projet, au moins 4 réunions des partenaires financiers sont organisées  |
|   | Mise en place et suivi du fonctionnement du Comité Technique de pilotage du projet                 | Un Comité Technique de Pilotage du projet est mis en place et 3 réunions sont organisées                          | A la fin du projet, au moins 3 réunions du Comité technique de Pilotage sont organisées   |
|   | Suivi du fonctionnement du Comité des Ministres  | 2 réunions du Conseil des ministres sont organisées   | A la fin du projet, au moins 2 réunions du Comité des ministres sont organisées   |
|   | Formation des acteurs en GIRE et PAS   | 9 ateliers de formation sur la GIRE et le PAS sont organisés au niveau des pays et un atelier au niveau régional  | Au moins 300 acteurs nationaux formés en GIRE   |
|   | Formation à la gestion du site web du projet   | Un atelier de formation des agents de la CICOS à la gestion du site web du projet est organisé                    | Au moins 5 agents de la CICOS formés à la gestion du site web du projet   |
|   | Production de supports de communication (site web, bulletins électroniques, plaquettes, CD ROM...) | Un site web, 2000 CD ROM, des bulletins électroniques et des plaquettes sur le projet sont produits et distribués | Quatre mois après le lancement du projet, un site web est développé et fonctionne<br><br>A la fin du projet, 2000 CD ROM, des bulletins électroniques et des plaquettes de communications sur le projet sont élaborés et disséminés   |
| Mettre en place un partenariat international pour la gestion durable du bassin du Congo | Organisation de la conférence internationale   | Une conférence internationale des partenaires pour la gestion durable du bassin du Congo est organisée            | Un mois avant la fin du projet, une conférence internationale sur la gestion durable du bassin du Congo est organisée et 90 % de partenaires identifiés adhèrent au processus.  |
| <b>Composante 2 : Elaboration du PAS de gestion durable du bassin</b>                   |  |   |   |
| Doter le bassin du Congo d'un cadre approprié de planification de la gestion durable    | Analyse des documents de référence   | Un rapport d'analyse des documents de référence est produit   | Au plus tard deux mois après le lancement du projet, un rapport d'analyse des documents de référence est produit  |
|   | Conceptualisation des TDR  | Les TDR du projet sont conceptualisés   | Au plus tard un mois après le lancement du projet, un rapport initial de conceptualisation des TDR est produit  |
|   | Collecte des données et informations complémentaires   | 9 rapports nationaux sur les données et informations complémentaires sont produits au niveau des pays             | Quatre mois après le lancement du projet, 9 rapports nationaux sur les données et informations complémentaires sont élaborés  |
|   | Organisation des réunions nationale et régionales de revues des priorités du PAS                   | 9 réunions nationales et une réunion régionale de revue des priorités du PAS sont organisées                      | Au plus tard cinq mois après le lancement du projet, 9 réunions nationales de revue des priorités du PAS sont organisées  |
|   | Réalisation des études sectorielles, transversales et d'accompagnement                             | Des études sectorielles, transversales et d'accompagnement sont   | Au plus tard 10 mois après le lancement du projet, les études sectorielles,   |

|   |  |  |   |
|---|--|--|---|
|   |  | réalisées par des consultants internationaux, régionaux ou nationaux   | transversales et d'accompagnement sont réalisées  |
|   | Elaboration de l'avant-projet de PAS   | Un avant-projet de PAS est élaboré   | Au plus tard 15 mois après le lancement du projet, l'avant-projet de PAS est élaboré  |
|   | Consultation pour l'examen de l'avant-projet de PAS, des études sectorielles et d'accompagnement | Un atelier régional d'examen de l'avant-projet de PAS, des études sectorielle et transversales est organisé                            | Au plus tard quatre mois avant la fin du projet, 9 ateliers nationaux et un atelier régional d'examen de l'avant-projet du PAS sont organisés   |
|   | Finalisation du PAS  | Le document final de PAS est élaboré   | Au plus tard 3 mois avant la fin du projet, le document final du PAS est élaboré  |
|   | Remise du PAS  | Le document final de PAS est remis à la FAE et aux instances décisionnelles de la CICOS pour adoption                                  | Au plus tard 2 mois avant la fin d projet, le document final du PAS est remis à la FAE et aux instances décisionnelles de la CICOS pour adoption  |
| <b>Composante 3 : Gestion du projet</b> |  |  |   |
| Gérer le projet                         | Fonctionnement de l'Equipe de Coordination du projet   | Une équipe de coordination du projet est mise en place au sein de la CICOS   | Avant le lancement du projet, une équipe de coordination est mise en place au sein de la CICOS.   |
|   | Fonctionnement des équipes-pays  | 9 équipes-pays sont mises en place dans les pays riverains du bassin   | Au plus tard un ois après le lancement du projet, neuf équipes-pays sont mises en place dans tous les pays riverains du bassin.   |
| Suivre et évaluer le projet             | Suivi et l'évaluation du projet  | Des rapports d'avancement du projet sont produits, des réunions de revue sont organisées et l'évaluation finale du projet est réalisée | A la fin d chaque trimestre, un rapport d'avancement du projet est élaboré ;<br><br>9 mois après le lancement du projet, un rapport de revue à mi-parcours du projet est élaboré et une réunion de revue est organisée ;<br><br>A la fin du projet, un rapport final d'exécution est élaboré ;<br><br>Au plus tard trois mois après la fin du projet, un rapport d'évaluation finale du projet est élaboré. |

### 3.4. Programme de mise en oeuvre

3.4.1 La durée totale du projet est fixée à 18 mois. Le calendrier d'exécution du projet est indiqué en annexe 2. A l'issue d'une période de préparation de 2 mois, le projet sera lancé et démarrera par une période de 8 mois de collecte des informations, d'étude et d'analyse.

3.4.2 L'élaboration du Plan d'Action Stratégique s'échelonne ensuite sur une durée totale de 10 mois. Elle s'achèvera par la mise en place du partenariat international. Des activités de communication, de renforcement des capacités, de concertation et de suivi-évaluation s'échelonneront tout au long de la durée du projet, fixée à 18 mois. Le planning prévisionnel de ces activités est présenté au tableau 5 ci-dessous.

**Tableau 5**  
**Calendrier d'exécution**

| Activités                                   | Durée en mois |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
|---|---------------|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
|   | 1             | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| Préparation du lancement du projet          | ■             | ■ |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| Collecte des informations, étude et analyse |               |   | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■  |    |    |    |    |    |    |    |    |
| Appui au développement du projet            | ■             | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■  | ■  | ■  | ■  | ■  | ■  | ■  | ■  | ■  |
| Formulation et développement du PAS         |               |   |   |   |   |   |   | ■ | ■ | ■  | ■  | ■  | ■  | ■  | ■  | ■  | ■  |    |
| Mise en place du partenariat international  |               |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    | ■  |

### 3.5. Acquisition des biens et services

3.5.1. Toute acquisition de biens et services financés par la FAE se fera conformément aux dispositions relatives aux acquisitions de biens et services telles que spécifiées dans les Procédures opérationnelles de la FAE. Le *tableau n°6* ci-après donne le détail des modes d'acquisition.

**Tableau n°6**  
**Détail des modes d'acquisitions**

| Catégorie des dépenses                                     | LR               | CFN            | Autres         | Total            |
|--|------------------|----------------|----------------|------------------|
| <b>Biens</b>   |                  | <b>153,573</b> |                | <b>153,573</b>   |
| Mobiliers de bureau  |                  | 15,450         |                | 15,450           |
| Véhicules  |                  | 82,400         |                | 82,400           |
| Fournitures de bureau                                      |                  | 24,720         |                | 24,720           |
| Matériels informatiques et de bureautique                  |                  | 31,003         |                | 31,003           |
| <b>Services</b>  | <b>1,245,528</b> |                | <b>247,200</b> | <b>1,492,728</b> |
| Services de consultants internationaux                     | 850,780          |                |                | 850,780          |
| Services de consultants nationaux                          | 394,748          |                |                | 394,748          |
| Organisation des réunions régionales et nationales         |                  |                | 61,800         | 61,800           |
| Organisation des ateliers régionaux et nationaux           |                  |                | 185,400        | 185,400          |
| <b>fonctionnement</b>                                      |                  |                | <b>342372</b>  | <b>342372</b>    |
| Location de bureaux et couts associés                      |                  |                | 95,790         | 95,790           |
| Frais de fonctionnement véhicules                          |                  |                | 37,080         | 37,080           |
| Indemnités personnel de l'équipe de coordination du projet |                  |                | 209,502        | 209,502          |
| <b>Total général</b>                                       | <b>1,245,528</b> | <b>153,573</b> | <b>589,572</b> | <b>1,988,673</b> |

**3.5.2. Biens:** Le mobilier, les véhicules, les fournitures de bureau et le matériel informatique et de bureautique seront acquis selon la procédure de consultation auprès des fournisseurs au niveau national (CFN) du fait de la disponibilité de ces biens au niveau des pays, de leurs coûts faibles et de l'existence de suffisamment de fournisseurs pour assurer la concurrence.

**3.5.3. Services :** Le bureau d'études chargé de l'élaboration du PAS sera recruté selon une procédure de consultation sur la base d'une liste restreinte (LR) à l'échelon international. La méthode de sélection pour le choix du Consultant sera celle de l'évaluation des propositions techniques avec prise en compte de leurs prix. Le Consultant pour la réalisation des évaluations à mi-parcours et finale sera recruté selon une procédure de consultation sur la base d'une liste restreinte à l'échelon régional. La méthode de sélection pour le choix du Consultant sera celle de l'évaluation des propositions techniques avec prise en compte de leurs prix. Pour les autres services (Ateliers et conférence internationale), les prestataires seront recrutés selon une procédure de consultation au niveau national. Ces prestations sont des services traiteurs pour l'organisation des ateliers et la formation à la gestion du site web.

**3.5.4. Fonctionnement :** Toutes les acquisitions dans le cadre du fonctionnement du projet seront faites sur la base du gré à gré, compte tenu de leur nature et leurs faibles prix.

### **3.6. Modalités de décaissement et programme des dépenses**

3.6.1. Les décaissements se feront conformément aux dispositions du manuel de décaissement de la Banque. La méthode du compte spécial est retenu pour le paiement des biens et services financés par la Facilité Africaine de l'Eau dans le cadre de ce projet. le CICOS devra ouvrir un compte séparé destiné à recevoir les fonds de la contrepartie.

Les subventions de la FAE seront déposées dans un compte ouvert dans une Banque Commerciale de Kinshasa en République Démocratique du Congo, en Euros et géré par le Secrétaire Général de la CICOS, Coordinateur du projet. Un deuxième compte sera également ouvert à Kinshasa en monnaie locale et géré par le Secrétaire Général de la CICOS pour les dépenses à effectuer localement. Ces comptes seront approvisionnés par un versement initial sur la base d'un projet de dépenses de 6 mois d'activités. L'ouverture de ces deux comptes sera la condition préalable pour le premier décaissement.

**3.6.1** Les décaissements se feront conformément aux dispositions du manuel de décaissement de la Banque. La méthode du compte spécial est retenue pour le paiement des biens et services financés par la FAE dans le cadre de ce projet. Le compte spécial sera approvisionné par un versement initial 792,434 euros représentant 40 % du don conformément aux dispositions du **tableau n°7** des décaissements. Une seconde tranche de 635,437 euros représentant 32% sera versée le second semestre, et ainsi de suite pour la troisième tranche. La reconstitution du compte spécial se fera lorsque l'avance est justifiée à hauteur de 40%. Le CICOS ouvrira un compte en monnaie locale pour le versement de la contre partie du CICOS.

**3.6.2** Les décaissements seront effectués en 3 semestres à partir de juillet 2007. Le paiement du bureau d'étude sera effectué comme suit : au début du premier trimestre le bureau d'étude recevra une avance de 30% assortie d'une caution bancaire. Elle sera amortie proportionnellement aux paiements et au plus tard lors du paiement du décompte relatif à la production du PAS. Les équipements informatiques, le matériel de bureau et le mobilier de bureau seront acquis au démarrage de l'étude. Les frais de fonctionnement seront décaissés au cours des 3 semestres. Le calendrier de décaissement sera comme présenté au tableau 7.

**Tableau n°7**  
**Prévisions de décaissement**

| Catégorie des dépenses | 1 <sup>er</sup> semestre | 2nd semestre | 3 <sup>ème</sup> semestre | Total     |
|------------------------|--------------------------|--------------|---------------------------|-----------|
| <b>Biens</b>           | 153,573                  |              |                           | 153,573   |
| <b>Services</b>        | 522,455                  | 522,455      | 447,818                   | 1,492,728 |
| <b>Fonctionnement</b>  | 116,406                  | 112,983      | 112,983                   | 342,372   |
| Total                  | 792,434                  | 635,438      | 560,801                   | 1,988,673 |
|                        | 40%                      | 32%          | 28%                       | 1.00      |

### **3.7. Comptabilité et Audit**

3.7.1. La CICOS sera responsable de la gestion financière du projet. A ce titre, elle tiendra une comptabilité séparée et détaillée de toutes les opérations financées dans le cadre du projet. Celle-ci doit être conforme aux principes comptables internationaux, et être jugée satisfaisante par la Facilité Africaine de l'Eau. Un rapport d'avancement sur l'état d'exécution du projet sera soumis à la Facilité Africaine de l'Eau tous les trois mois.

3.7.2. Un rapport sur les comptes financiers du projet devra être soumis à la FAE tous les trois mois en même temps que le rapport d'avancement du projet. Les états financiers annuels produits par le Projet seront audités sur les fonds de la FAE et par un Auditeur externe sélectionné après consultation restreinte par la Facilité Africaine de l'eau.

3.7.3. Le comptable de la CICOS soumettra chaque mois au Coordinateur du projet les dépenses consolidées nécessaires pour d'éventuelles demandes de décaissements de fonds. Le Contrôleur de gestion de la CICOS procédera régulièrement à la vérification des comptes et des opérations comptables.

### **3.8. Suivi, Evaluation et rapports**

3.8.1. **Suivi** : Le suivi de la mise en oeuvre du projet sera assuré par les structures suivantes : la CICOS, le Comité de Pilotage Technique, les parties prenantes et les partenaires financiers. Les termes de référence pour le suivi de la mise en œuvre du projet est joint en annexe 10. Les activités de suivi consisteront entre autres en :

- i) L'examen pour approbation des plans de travail et des budgets annuels du projet ;
- ii) La vérification de la mise en œuvre du projet et de l'exécution du budget sur la base de critères ou indicateurs de mesure de la performance du projet
- iii) L'examen des rapports d'activités et d'étapes (rapport de revue à mi-parcours).

3.8.2. **Evaluation** : L'évaluation du programme permettra de faire une comparaison entre les réalisations et les objectifs initialement fixés, en vue d'opérer les ajustements nécessaires à mi- parcours ou documenter, à toute fin utile, l'expérience vécue dans la mise en œuvre du projet. Pour ce faire, deux rapports d'évaluation seront produits: i) un rapport à mi-parcours, c'est à dire neuf mois après le lancement du projet et ii) un rapport d'évaluation finale du projet.

**3.8.3. Rapports :** Afin de faciliter le suivi de la mise en oeuvre du projet, le Bureau d'Etudes soumettra chaque mois à la CICOS un rapport d'exécution du projet. La CICOS à son tour établira un rapport trimestriel qui sera adressé à toutes les parties concernées.

#### **4. BENEFICES DU PROJET**

##### **4.1. Efficacité et Efficience**

4.1.1. Bien que le coût total du projet dépasse 2 millions d'Euros, une analyse économique et financière des bénéfices attendus ne sera pas proposé compte tenu du fait que le projet vise essentiellement la préparation d'un PAS.

4.1.2. Le but principal de la présente requête est de mobiliser des financements afin de permettre à la CICOS de se doter d'un PAS pour la gestion durable des ressources en eau du bassin du Congo. Par définition, le PAS pour la gestion durable des ressources en eau d'un bassin est un cadre de planification qui fixe des objectifs opérationnels, définit les stratégies à suivre pour la mise en oeuvre des actions retenues, déterminent les moyens d'action nécessaires pour la conduite des actions envisagées et définit les modalités d'intervention dans le but d'assurer une gestion intégrée des ressources en eau d'un bassin et la disposition d'un outil décisionnel. Aussi, le projet de préparation du PAS pour la gestion durable des ressources en eau du bassin du Congo correspond bien aux domaines d'intervention de la FAE tels que définis dans la section 1.3 de l'Instrument portant création d'un Fonds Spécial de la Facilité Africaine de l'Eau. Le PAS permettra à terme à la CICOS de disposer d'un cadre approprié pour résoudre les préoccupations soulevées dans les termes de référence

4.1.3 Par rapport au Programme opérationnel 2005-2009 de la FAE, le projet proposé correspond d'une part aux activités de planification et exécution de la GIRE et d'autre part à celles de la coopération, de la mobilisation des ressources, du développement de la planification et des stratégies de Gestion des Ressources en Eau Transfrontalières (GRET).

##### **4.2. Durabilité**

4.2.1. L'objectif principal du projet étant de doter la CICOS d'un PAS, sa durabilité pourra être assurée de deux manières : i) par la mobilisation des partenaires à financer sa mise en oeuvre et ii) par la pérennisation des plateformes de concertation mises en place et aux rôles spécifiques des femmes.

**4.2.2. Mobilisation des partenaires pour le financement du PAS :** La mobilisation des partenaires pour le financement du PAS est un des piliers majeurs pour la durabilisation des acquis du projet. Elle sera développée tout le long du processus de mise en oeuvre du projet.

**4.2.3. Pérennisation des plateformes de concertation et rôles spécifiques des femmes :** Le projet n'étant qu'une des étapes d'un long processus, il est apparu important de pérenniser les cadres de suivi de sa mise en oeuvre. Aussi, un accent particulier a été mis sur l'organisation et la composition des plateformes des parties prenantes. Des missions bien précises leurs seront confiées et leur action sera régulièrement évaluée au même titre que les autres composantes du projet.

4.2.4. Un accent particulier sera également mis sur les questions de genre notamment, par la prise en compte dans lesdites plateformes des associations féminines et celles qui représentent les intérêts des communautés de base, principales bénéficiaires du projet.

4.2.5. La durabilité du projet sera également assurée grâce aux conditions favorables ci-après énoncées, liées au fonctionnement et au cadre de gestion de la CICOS :

- i) L'existence du Comité de Ministres opérationnel dont la mission consistera à superviser et orienter le processus de développement du projet ;
- ii) L'engagement politique des pays membres de la CICOS qui se traduit par le mandat confié au Secrétariat général en vue d'engager des négociations avec la FAE pour le financement du projet ;
- iii) Le mécanisme de financement du fonctionnement de la CICOS, basé sur l'affectation d'une partie de la Taxe d'Intégration Communautaire est une garantie quant à la capacité de l'organisation à assurer ses responsabilités dans le cadre de la mise en oeuvre du projet.

## 5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

### 5.1. Conclusions

5.1.1. Le projet d'élaboration du PAS de gestion durable des ressources en eau du bassin du Congo capitalise les acquis du projet d'amélioration des capacités de la CICOS pour la gestion de l'information et des connaissances sur les ressources en eau du bassin du Congo dont le financement est assuré également par la FAE. Il s'inscrit parfaitement dans l'axe prioritaire du NEPAD de gestion intégrée des ressources en eaux transfrontalières et dans les stratégies de réduction de la pauvreté des pays riverains du bassin du Congo qui ont placé la gestion des ressources en eau comme une priorité pour le développement durable.

5.1.2. Il renforcera l'appropriation des acquis par les bénéficiaires et acteurs de l'eau et consolidera la concertation entre les 9 pays, dans une perspective d'optimisation des options de développement par une meilleure gestion des ressources en eau. Le projet d'élaboration du PAS de gestion durable des ressources en eau du bassin du Congo constitue une étape décisive d'une forte mobilisation en cours d'autres partenaires financiers pour apporter des solutions aux nombreuses préoccupations de développement liées à la gestion rationnelle des ressources en eau du bassin du Congo.

5.1.3. La méthode adoptée par le projet consiste en la participation active des pays dans toutes les étapes d'élaboration du PAS et au renforcement de la concertation entre les 9 pays riverains du bassin que sont l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, la RCA, la RDC, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie, pour maîtriser les risques transfrontaliers et gérer leurs ressources en eau communes selon un schéma conceptuel consensuel.

### 5.2. Recommandations

5.2.1. Compte tenu de l'importance du projet pour la CICOS et les pays du bassin du Congo en général, et de l'inexistence de risques majeurs susceptibles d'entraver son exécution, il est recommandé que la FAE réponde favorablement à la requête de la CICOS. A cet effet, elle devra mobiliser sa contribution estimée à 1,988,673 Euros (un million neuf cent quatre-vingt dix-huit mille six cent soixante treize euro).

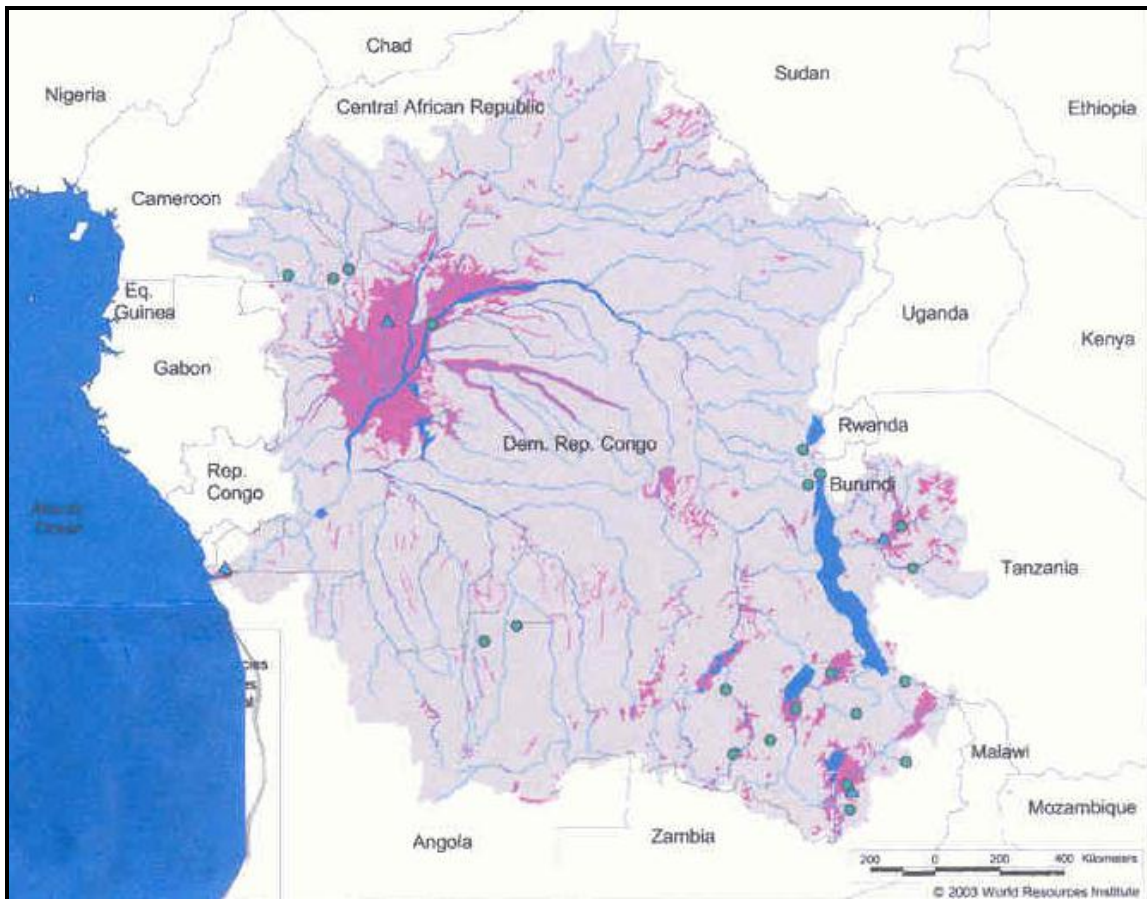
5.2.2 Ce don servira à la réalisation du projet tel que conçu et décrit dans le présent rapport et sera subordonné aux conditions spécifiées dans le protocole d'accord de don telles que ci-après décrites :

- i) **Conditions préalables à l'entrée en vigueur :** L'entrée en vigueur dudit protocole accord est subordonnée à sa signature par le donataire et la Banque.
- ii) **Conditions préalables au premier décaissement :** Le premier décaissement des fonds du don est subordonné à l'entrée en vigueur du protocole du don et la

réalisation par le donataire, à la satisfaction de la Facilité Africaine de l'Eau, des conditions ci-après :

- la nomination par la CICOS d'un chargé de projet, acceptable par la FAE,
- l'ouverture d'un compte spécial dans une banque commerciale acceptable par le groupe de la Banque Africaine de Développement,

## Annexe 1 : Carte du bassin



## Annexe 2 : Calendrier d'exécution du projet

| Activités   | Période | Mois |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
|---|---------|------|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
|   |         | 1    | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| <b>Phase de préparation du lancement du projet</b>                                    |         |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 1 - Analyse des documents de référence  |         |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 2 - Conceptualisation des TDR   |         |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| <b>Phase d'étude</b>  |         |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 3 -Collecte des données et informations complémentaires                               |         |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 4-Organisation des réunions nationales et régionales de revue des priorités du PAS    |         |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 5 -Réalisation des études sectorielles et transversales.                              |         |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| <b>Phase d'appui pour le développement du projet</b>                                  |         |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 6- Mise en place et suivi des plateformes de concertation des parties prenantes       |         |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 7- Mise en place et suivi de la plateforme de concertation des partenaires financiers |         |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 8- Suivi du fonctionnement du Comité des Ministres                                    |         |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 9- Mise en place et suivi du fonctionnement du Comité Technique de Pilotage du projet |         |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 10- Renforcement des capacités des parties prenantes                                  |         |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 11- Communication   |         |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 12- Suivi et évaluation   |         |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| <b>Phase de formulation et de développement du PAS</b>                                |         |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 13- Elaboration de l'avant-projet de PAS  |         |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 14- Consultations pour l'examen de l'avant-projet de PAS                              |         |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 15- Finalisation du PAS   |         |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 16- Remise de la version finale du PAS  |         |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| <b>Phase de mise en place du partenariat international</b>                            |         |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 17-Organisation de la Conférence internationale                                       |         |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |

## Annexe 3 : Coût détaillé du projet

### Coût estimatif de la préparation du PAS

| Désignation  | Unité   | Quantité | Coût unitaire | Coût total |
|--|---------|----------|---------------|------------|
|  |         |          | Euros         |            |
| <b>A. Honoraires / salaires des Experts</b>                          |         |          |               |            |
| <b>Experts internationaux</b>  |         |          |               |            |
| Directeur du projet/Chef de mission                                  | H/mois  | 18       | 12 000        | 216000     |
| Expert Gestion des res.en Eau  | H/mois  | 18       | 10 000        | 180000     |
| Expert Environnementaliste   | H/mois  | 18       | 10 000        | 180000     |
| Expert en télédétection / SIG  | H/mois  | 4        | 10 000        | 40000      |
| Sous-total Experts internationaux                                    |         |          |               | 616000     |
| <b>Experts locaux</b>  |         |          |               |            |
| Assistant du Directeur -Economiste                                   | H/mois  | 18       | 2 000         | 36000      |
| Expert Juriste / Dével. Institutionnel                               | H/mois  | 10       | 4 000         | 40000      |
| Démographe   | H/mois  | 3        | 4000          | 12000      |
| Spécialiste en navigation fluviale                                   | H/mois  | 3        | 4000          | 12000      |
| Spécialiste en genre   | H/mois  | 3        | 4000          | 12000      |
| Spécialiste en hydro-électricité                                     | H/mois  | 3        | 4000          | 12000      |
| Spécialiste en Agriculture / Dév. Rural                              | H/mois  | 3        | 4000          | 12000      |
| Hydrologue / Gestion info environem.                                 | H/mois  | 4        | 4000          | 16000      |
| Spécialiste en AEP et Assainis.                                      | H/mois  | 3        | 4000          | 12000      |
| Sous-total Experts locaux  |         |          |               | 164000     |
| Sous-total A   |         |          |               | 780000     |
| <b>B. Déplacements des Experts</b>                                   |         |          |               |            |
| <b>Experts internationaux</b>  |         |          |               |            |
| Per-diems  | H/jour  | 500      | 60            | 30000      |
| Hébergement  | Nuitées | 500      | 80            | 40000      |
| Transport / Billet avion   | Unité   | 140      | 1000          | 140000     |
| Sous-total Experts internationaux                                    |         |          |               | 210000     |
| <b>Experts locaux</b>  |         |          |               |            |
| Per-diems  | H/jour  | 1000     | 75            | 75000      |
| Hébergement  | Nuitées | 1000     | 80            | 80000      |
| Transport / Billet avion   | Unité   | 75       | 750           | 56250      |
| Transport intérieur  | Unité   | 80       | 100           | 8000       |
| Sous-total experts locaux  |         |          |               | 399250     |
| Sous-total B   |         |          |               | 609250     |
| <b>C. Indemnités personnel de l'équipe de coordination du projet</b> |         |          |               |            |
| Planton  | H/mois  | 18       | 300           | 5400       |
| Chauffeurs   | H/mois  | 36       | 500           | 18000      |
| Indemnités personnel du projet                                       | H/mois  | 300      | 600           | 180000     |
| Sous-total C   |         |          |               | 23400      |
| <b>D. Fonctionnement du Bureau d'étude</b>                           |         |          |               |            |
| Véhicule de liaison 4X4 Station wagon                                | Unité   | 2        | 40 000        | 80000      |
| Micro-ordinateurs de bureau  | Unité   | 8        | 1 800         | 14400      |
| Imprimantes  | Unité   | 8        | 600           | 4800       |
| Scanners   | Unité   | 3        | 300           | 900        |
| Photocopieurs  | Unité   | 2        | 5 000         | 10000      |

|  |         |    |        |                  |
|--|---------|----|--------|------------------|
| Materiel et mobilier de bureau                       | Forfait | 1  | 15 000 | 15000            |
| Loyer bureaux  | Mois    | 18 | 3 000  | 54000            |
| Eau, Electricité et téléphone                        | Mois    | 18 | 1 500  | 27000            |
| Gardiennage bureaux                                  | Mois    | 18 | 500    | 9000             |
| Fournitures de bureau et divers consommables         | Forfait | 1  | 24 000 | 24000            |
| Entretien véhicule, carburant et lubrifiant          | Forfait | 2  | 18 000 | 36000            |
| Assurances   | Unité   | 2  | 1 500  | 3000             |
| Sous-total D   |         |    |        | 278100           |
| <b>E. Ateliers et réunions</b>                       |         |    |        |                  |
| <b>Consultations régionales</b>                      |         |    |        |                  |
| A.3. Atelier régional de lancement du processus      | Unité   | 1  | 60 000 | 60000            |
| A.4. Atelier régional de revue du Draft du PAS       | Unité   | 1  | 60 000 | 60000            |
| A.5. Atelier régional de validation du PAS           | Unité   | 1  | 60000  | 60000            |
| Sous-total consultations régionales                  |         |    |        | 180000           |
| <b>Réunions ministérielles</b>                       |         |    |        |                  |
| A.6. Réunion ministérielle de lancement du processus | Unité   | 1  | 30 000 | 30000            |
| A.7. Réunion ministérielle d'approbation du PAS      | Unité   | 1  | 30 000 | 30000            |
| Sous-total réunions ministérielles                   |         |    |        | 60000            |
| Sous-total E   |         |    |        | 240000           |
| <b>Total A+B+C+D+E</b>                               |         |    |        | <b>1930750</b>   |
| <b>Imprévus 3%</b>                                   |         |    |        | <b>57922,5</b>   |
| <b>Total général</b>                                 |         |    |        | <b>1988672,5</b> |

#### Coût de la contre-partie de la CICOS

| Désignation                                     | Unité  | Quantité | Coût unitaire | Coût total |
|---|--------|----------|---------------|------------|
|   |        |          | Euros         |            |
| <b>A. Personnel de l'équipe de coordination</b> |        |          |               |            |
| Salaire du coordinateur                         | H/mois | 18       | 3000          | 54000      |
| Salaire de l'expert                             | H/mois | 18       | 3 000         | 54000      |
| Salaire du comptable                            | H/mois | 18       | 3 000         | 54000      |
| Salaire du secrétaire                           | H/mois | 18       | 1 500         | 27000      |
| Total A   |        |          |               | 189000     |
| <b>B. Bureau et fonctionnement</b>              |        |          |               |            |
| Local pour bureau                               | Mois   | 18       | 1 000         | 18000      |
| Eau/Electricité/téléphone                       | Mois   | 18       | 500           | 9000       |
| Total B   |        |          |               | 27000      |
| Total général                                   |        |          |               | 216000     |

## **Annexe 4 : Termes de référence de la Coordination du projet**

### **1. Introduction**

L'Agence d'exécution du projet de préparation du PAS est la CICOS, avec des responsabilités spécifiques de coordination du projet, l'Agence technique d'exécution étant le Bureau d'Etude.

### **2. Composition de Cellule de Coordination du projet (CCP)**

La CCP sera composée de 2 Experts :

- Un Coordinateur ;
- Un Expert / Assistant technique.

Les activités de la CCP seront mises en œuvre conformément aux dispositions des TDR pour la préparation du PAS.

### **3. Responsabilités de la CCP**

La CCP sera responsable de la coordination de l'exécution technique et financière du projet. Ses principales tâches consisteront en :

- Assurer le secrétariat du projet ;
- Assurer la liaison avec et entre tous les organes de gestion du projet (Comité des Ministres, CTPP, Partenaires financiers, Consultant);
- Elaborer et transmettre les rapports trimestriels d'exécution du projet à tous les organes de gestion du projet ;
- Superviser la réalisation des différentes évaluations (à mi-parcours et finale) ;
- Superviser la préparation et la réalisation de l'audit financier et comptable ;
- Superviser la préparation des réunions des différents organes de gestion du projet ;
- Faciliter les rapports entre le Consultants et les autorités politiques des pays riverains du bassin.

## **Annexe 5 : Termes de références des forums nationaux des parties prenantes**

### **1. Statut juridique des forums nationaux**

Les forums nationaux des parties prenantes du bassin seront des plateformes de concertation interinstitutionnelles et multi acteurs, organisés en réseau national. Pour bien accomplir leurs missions, les forums nationaux des parties prenantes du bassin seront indépendants et autonomes.

### **2. Missions des forums nationaux**

Les principales missions des forums nationaux seront de :

- Améliorer la communication entre les membres et la coordination entre leurs projets afin d'assurer une gestion durable du bassin du Fleuve Congo et améliorer les conditions de vie des populations dudit bassin ;
- Offrir un cadre d'échanges, de réflexion et de partage des expériences sur la gestion du bassin à l'intérieur des pays et la mise en valeur de ses ressources ;

- Servir d'observatoire de la situation du bassin dans le pays;
- Soutenir la mise en oeuvre des orientations politiques de développement du bassin ainsi que le PAS dans le pays;
- Servir de cadre de plaidoyer auprès des partenaires au développement intervenant dans le pays en faveur de la mise en oeuvre du PAS ;
- Servir d'organe de pression et de lobbying auprès des autorités politiques pour la gestion durable de la partie nationale du bassin ;
- Veiller à l'exécution du Projet puis à la mise en oeuvre du PAS ;
- Formuler des propositions d'action en vue de l'amélioration des conditions de gestion et de mise en valeur des ressources du bassin dans le pays.

### **3. Composition des forums nationaux**

Les forums nationaux seront composés des représentants des structures suivantes :

- Organisations internationales et de facilitation oeuvrant dans les pays et concernées par le développement durable du bassin du fleuve Congo ;
- Organisations de coopération bilatérale et multilatérale ;
- Organisations de coopération multilatérale ;
- Les représentations des coordinations nationales des organisations de la société civile qui oeuvrent dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion des ressources naturelles, du genre, de la lutte contre la pauvreté ...;
- Les représentants des regroupements nationaux d'opérateurs privés dont les activités sont étroitement liées avec la gestion des ressources naturelles du bassin ;
- Les représentants des réseaux nationaux d'institutions de formation et de recherche ;
- Les représentants des collectivités locales situées sur le territoire du bassin ;
- Les représentants des parlementaires dont les circonscriptions électorales sont situées dans le bassin du Fleuve Congo.

Les missions des forums nationaux des partenaires seront exécutées conformément aux dispositions des TDR.

## **Annexe 6 : Termes de référence du Forum des parties prenantes du bassin**

### **1. Statut juridique du forum**

Le forum des parties prenantes du bassin sera une plateforme de concertation interinstitutionnelle et multi acteurs, organisé en réseau régional. Pour bien accomplir ses missions, le forum des parties prenantes du bassin sera indépendant et autonome.

### **2. Missions du forum**

Les principales missions du forum seront de :

- Améliorer la communication entre les membres et la coordination entre leurs projets afin d'assurer une gestion durable du bassin du Fleuve Congo et améliorer les conditions de vie des populations dudit bassin ;
- Offrir un cadre d'échanges, de réflexion et de partage des expériences sur la gestion du bassin et la mise en valeur de ses ressources ;
- Servir d'observatoire de la situation du bassin ;
- Soutenir la mise en oeuvre des orientations politiques de développement du bassin ainsi que le PAS ;
- Servir de cadre de plaidoyer auprès de la Communauté internationale en faveur de la mise en oeuvre du PAS ;

- Servir d'organe de pression et de lobbying auprès des autorités politiques pour la gestion durable du bassin.
- Veiller à l'exécution du Projet puis à la mise en œuvre du PAS ;
- Formuler des propositions d'action en vue de l'amélioration des conditions de gestion et de mise en valeur des ressources du bassin.

### **3. Composition du forum**

Le forum sera composé des représentants des structures suivantes :

- Organisations internationales et de facilitation oeuvrant dans le bassin du fleuve Congo ou qui sont en programme avec la CICOS et l'Autorité du bassin du lac Tanganyika ;
- Organisations de coopération bilatérale et multilatérale ;
- Organisations de coopération multilatérale ;
- Les représentations des coordinations sous-régionales des organisations de la société civile qui oeuvrent dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion des ressources naturelles, du genre, de la lutte contre la pauvreté ...;
- Les représentants des regroupements sous-régionaux d'opérateurs privés dont les activités sont étroitement liées avec la gestion des ressources naturelles du bassin ;
- Les représentants des réseaux sous-régionaux d'institutions de formation et de recherche ;
- Les représentants des organisations sous-régionales des Maires ;
- Les représentants des réseaux de parlementaires.

Les missions du forum des parties prenantes du bassin seront exécutées conformément aux dispositions des TDR.

## **Annexe 7 : Termes de référence du Forum des partenaires**

### **1. Introduction**

Avec le lancement du projet de préparation du PAS, un processus irréversible visant la gestion durable du bassin du Fleuve Congo sera engagé. A terme les chefs d'Etats des pays riverains du bassin du Fleuve Congo vont traduire leur volonté politique à travers une vision commune de gestion partagée des ressources du bassin. Aussi, pour soutenir cet engagement politique, les partenaires financiers concernés par la préparation et à terme par la mise en oeuvre du PAS vont constituer un Forum de partenaires pour la gestion durable du bassin du Congo.

### **2. Statut juridique du forum**

Le forum des partenaires sera une plateforme de concertation des partenaires intervenant dans le financement de la préparation et la mise en oeuvre du PAS. Pour bien accomplir ses missions, le forum des partenaires sera indépendant et autonome et aura un caractère associatif.

### **3. But du forum des partenaires**

Le but visé par le forum des partenaires est d'améliorer l'efficacité et l'efficience des contributions financières des partenaires afin d'accélérer la gestion durable des ressources en eau du bassin et lutter ainsi contre la pauvreté dans cet ensemble naturel.

### **4. Missions du forum des partenaires**

Les principales missions du forum des partenaires seront de :

- Promouvoir le bien-être des populations en même temps que le développement socio-économique par le financement des projets de développement dans le bassin du Fleuve Congo ;
- Créer des synergies d'action afin de maximiser l'impact des interventions des partenaires et à améliorer l'insertion des ces actions dans les programmes de développement au niveau de chaque pays riverain ;
- Contribuer au renforcement des capacités des parties prenantes du développement durable du bassin du Fleuve Congo ;
- Veiller à l'implication de la société civile, du secteur privé et des collectivités locales dans la gestion du bassin ;
- Assurer le plaidoyer auprès d'autres partenaires afin d'élargir le cercle des membres du forum ;
- S'engager à contribuer au financement de la mise en oeuvre du PAS.

Les missions du forum des partenaires seront exécutées conformément aux dispositions des TDR.

### **3. Composition et organe permanent de gestion du forum**

- Le forum sera composé des partenaires financiers impliqués dans la préparation et la mise en oeuvre du PAS. Afin de garantir son fonctionnement régulier, il sera créé en son sein une Cellule de coordination dont la mission principale sera d'assurer le Secrétariat du Forum et de maintenir la communication entre les membres.

## **Annexe 8 : Termes de référence du Comité des Ministres**

### **1. Introduction**

Avec le lancement du projet de préparation du PAS, un processus irréversible visant la gestion durable du bassin du Fleuve Congo sera engagé. A terme les chefs d'Etats des pays riverains du bassin du Fleuve Congo vont traduire leur volonté politique à travers une vision commune de gestion partagée des ressources du bassin. La responsabilité de mettre en oeuvre cette vision incombera aux différents Gouvernements.

### **2. Composition du Comité des Ministres**

Conformément aux dispositions de l'Additif à l'Acte constitutif de la CICOS relatif à la GIRE du bassin du fleuve Congo, le Comité des Ministres sera composé par les Ministres en charge de la gestion des ressources en eau et ceux de la navigation des pays membres. Ce Comité sera élargi aux autres pays non membres actuels de la CICOS. Aussi, il comprendra 18 ministres des pays ci-après : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, RCA, RDC, Rwanda, Tanzanie et Zambie.

### **3. Missions du Comité des Ministres**

Les missions générales du Comité des ministres sont définies dans l'Accord instituant un régime fluvial uniforme et créant la CICOS. Par rapport au présent projet, les missions spécifiques du Comité des Ministres seront de :

- Orienter l'action du projet en conformité avec la politique générale d'aménagement, d'exploitation et de gestion des ressources en eau du bassin ;

- Approuver les accords de financement du projet ;
- Approuver les arrangements divers passés avec différents partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- Approuver les documents techniques élaborés dans le cadre du projet, notamment le Document de base sur la situation du bassin en matière de gestion des ressources en eau, les TDR de préparation du PAS et le Document final du PAS ;
- Approuver les rapports de revue, d'évaluation finale, d'exécution et d'audit du projet.

Les missions du Comité des Ministres seront exécutées conformément aux dispositions des TDR.

## **Annexe 9 : Termes de référence du Comité Technique de Pilotage**

### **1. Introduction**

L'Agence d'exécution du projet de préparation du PAS est la CICOS, avec des responsabilités spécifiques de coordination du projet, l'Agence technique d'exécution étant le Bureau d'Etude.

Afin de garantir le suivi technique et le pilotage du projet par les Représentants des pays riverains du bassin, il sera créé un Comité Technique de Pilotage du Projet en sigle CTPP.

### **2. Composition du CTPP**

Le CTPP sera composé de 18 Experts répartis comme suit :

- 9 points focaux nationaux chargés du suivi de la mise en œuvre du projet au niveau de chaque pays ;
- 9 représentants des départements ministériels en charge de la gestion des ressources en eau dans les pays riverains du bassin.

Les activités du CTPP seront mises en œuvre conformément aux dispositions des TDR pour la préparation du PAS.

### **3. Responsabilités du CTPP**

Le CTPP sera responsable du suivi technique et du pilotage du projet de l'exécution du projet par le Consultant.

#### **3.1. Suivi technique**

Les principales tâches de suivi technique attendues du CPTT sont les suivantes :

- Préparer un plan de travail détaillé pour le suivi de la mise en œuvre du projet au niveau national ;
- Suivre l'exécution technique et financière des activités par l'équipe du projet au niveau national ;
- Préparer les documents nécessaires pour l'exécution des missions des Consultants nationaux ;
- Suivre l'exécution des missions des Consultants nationaux ;
- Mettre à la disposition de toutes les parties prenantes les informations sur le développement du projet et donner des réponses aux sollicitations de celles-ci ;
- Participer au processus d'évaluation et de sélection des consultants nationaux ;

- Préparer et soumettre au Bureau d'Etudes (Consultant) le rapport d'évaluation u travail des Consultants nationaux avec des recommandations appropriées ;
- Participer à la négociation des contrats avec les Consultants nationaux sélectionnés;
- Veiller à ce que les rapports des Consultants soient préparés dans les délais contractuels et qu'ils prennent en compte les préoccupations des Gouvernements des Etats riverains du bassin ;
- Maintenir une comptabilité transparente afin de faciliter la revue de l'exécution du projet et l'audit financier et comptable ;
- Anticiper les problèmes éventuels pouvant survenir dans l'exécution du projet au niveau national et proposer des solutions appropriées afin d'éviter des délais supplémentaires et des avenants dans l'exécution du projet ;
- Veiller à ce que les Honoraires et réclamations des consultants nationaux soient payés dans les délais contractuels;
- Préparer les prévisions budgétaires et suivre le décaissement des fonds ;
- Préparer les rapports mensuels d'exécution du projet à soumettre au CTPP, au Bureau d'Etudes, à la Coordination du projet et aux partenaires financiers.

### **3.2. Pilotage**

Les principales tâches de pilotage du projet sont les suivantes :

- Examen des rapports trimestriels d'exécution du projet élaborés par la Coordination et formulation des orientations et recommandations à soumettre au Comité des Ministres.

### **4. Profil des membres du CTPP**

Les membres du CTPP doivent être:

#### ***Points Focaux Nationaux***

- Des cadres supérieurs (Ingénieurs et assimilés) nationaux appartenant à des administrations concernées par le projet (Gestion des ressources en eau, Environnement, navigation, approvisionnement en eau potable, développement rural, planification, recherche scientifique...) justifiant d'une expérience d'au moins 10 ans ;

#### ***Représentants des administrations en charge de la gestion des ressources en eau***

- Directeurs nationaux de l'eau / environnement ou Conseiller à l'Hydraulique / technique/ de l'environnement des Ministres concernés.

## **Annexe 10 : Termes de référence des équipes-pays**

### **1. Introduction**

Les équipes-pays sont des structures nationales chargées de la gestion et de l'exécution du projet au niveau national.

### **2. Composition des équipes-pays**

Les équipes-pays seront composées par deux Experts :

- Un Expert Coordinateur national du projet ;

- Un Expert technique.

Elles s'appuieront sur des Consultants nationaux pour la conduite de leurs actions.

### **3. Responsabilités des équipes-pays**

Les équipes-pays travailleront en étroite collaboration à la fois avec le Consultant – Bureau d'étude et la Coordination du Projet. Elles seront chargées de :

- Superviser la collecte des données et informations complémentaires par les consultants nationaux ;
- Superviser la réalisation des études sectorielles, transversales et d'accompagnement par les consultants nationaux ;
- Superviser la mise en place du forum national des parties prenantes ;
- Superviser la préparation de toutes les réunions au niveau national notamment les réunions de revue des priorités du PAS, de l'avant-projet du PAS ainsi que les sessions de formation sur la GIRE et le PAS.

### **4. Profil des membres des équipes-pays**

Les membres du CTPP doivent être des cadres supérieurs (Ingénieurs et assimilés) appartenant à des administrations concernées par le projet (Gestion des ressources en eau, Environnement, navigation, approvisionnement en eau potable, développement rural, planification, recherche scientifique...) justifiant d'une expérience d'au moins 10 ans.

## **Annexe 11 : Termes de référence pour le suivi de la mise en oeuvre du projet**

### **1. Introduction**

Le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre du projet seront des activités importantes du projet. Aussi, ils constituent la dernière action de la phase d'appui pour le développement du projet tel que définie dans les TDR.

### **2. Suivi**

#### **2.1. Objectif du suivi**

Le suivi est une activité de gestion du projet qui consistera entre autre en la collecte des données, l'analyse et l'utilisation systématique des informations et données relatives à la réalisation des activités programmées en vue du contrôle de la mise en oeuvre et de la gestion du projet et de la prise de décisions, en termes de :

- Mesures correctives si le développement du projet ne se conforme pas à la planification initiale ;
- Réorientation stratégiques ou développement de nouvelles activités si l'évolution du projet l'exige.

#### **2.2. Modalités d'exécution des activités de suivi**

Le suivi sera effectué à travers les rapports d'avancement du projet qu'établiront mensuellement le Consultant et trimestriellement la coordination du projet. Le but de ces rapports est de fournir des mises à jour des réalisations par rapport aux indicateurs. Ils présenteront les analyses sur ce qui suit i) données sur les réalisations escomptées pour se baser sur la planification initiale ; ii) données sur les réalisations effectives ; iii) comparaison

des réalisations avec les prévisions ; iv) identification des causes des écarts et v) proposition de mesures correctives ou des alternatives.

Le suivi de la mise en oeuvre du projet sera assuré par les structures suivantes : i) le Comité des Ministres, ii) le Comité de Pilotage Technique, iii) le Forum des parties prenantes, iv) les partenaires financiers et v) la CICOS.

Les activités de suivi consisteront entre autres en :

- l'examen pour approbation des rapports d'exécution technique et financière du projet ;
- la vérification de la mise en œuvre du projet et de l'exécution du budget sur la base des indicateurs de performance et des cibles du projet ;
- l'examen des rapports d'étapes (rapport de revue à mi-parcours).

Dans le cadre de l'exécution du projet, le Consultant devra produire les rapports ci-après :

- 18 rapports mensuels d'exécution technique et financière du projet ;
- Le rapport final d'exécution du projet.

La production des rapports synthèses trimestriels (5 rapports au total) est par contre de la responsabilité de la Coordination du projet :

### **3. Evaluation**

L'évaluation du projet permettra de faire une comparaison entre les réalisations et les objectifs initialement fixés, en vue d'opérer les ajustements nécessaires à mi- parcours ou documenter, à toute fin utile, l'expérience vécue dans la mise en œuvre du projet. Pour ce faire, deux rapports d'évaluation seront produits: i) un rapport à mi-parcours, c'est à dire neuf mois après le lancement du projet et ii) un rapport d'évaluation finale du projet.

Dans un souci de fiabilité et de neutralité, ces rapports devront être élaborés par un consultant indépendant.

Dans le cadre de l'exécution du projet, le Consultant devra produire les rapports d'évaluation suivants : i) rapport d'évaluation à mi-parcours ou rapport de revue, ii) rapport d'évaluation finale du projet et iii) rapport d'audit financier et comptable.

**Annexe 12 : Terme de référence pour l'élaboration du PAS**

## **TERMES DE REFERENCE**

**PREPARATION DU PLAN D'ACTION STRATEGIQUE  
DE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU  
DU BASSIN DU FLEUVE CONGO**

**COMMISSION INTERNATIONALE DU BASSIN DU CONGO-  
OUBANGUI-SANGHA**

**CICOS**

## **LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS**

|              |   |
|--------------|---|
| <b>AEPA</b>  | <b>: Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement</b>           |
| <b>ADT</b>   | <b>: Analyse Diagnostique Transfrontalière</b>                        |
| <b>AMCOW</b> | <b>: Conseil des Ministres Africains de l'Eau</b>                     |
| <b>BAD</b>   | <b>: Banque Africaine de Développement</b>                            |
| <b>FAE</b>   | <b>: Facilité Africaine de l'Eau</b>                                  |
| <b>CICOS</b> | <b>: Commission Internationale du bassin du Congo-Oubangui-Sangha</b> |
| <b>CTPP</b>  | <b>: Comité Technique de Pilotage du Projet</b>                       |
| <b>GEF</b>   | <b>: Fonds Mondial pour l'Environnement</b>                           |
| <b>GIRE</b>  | <b>: Gestion Intégrée des Ressources en Eau</b>                       |
| <b>PAS</b>   | <b>: Plan d'Action Stratégique</b>                                    |
| <b>PNUD</b>  | <b>: Programme des Nations-Unies pour le Développement</b>            |
| <b>RCA</b>   | <b>: République Centrafricaine</b>                                    |
| <b>RDC</b>   | <b>: République Démocratique du Congo</b>                             |
| <b>TDR</b>   | <b>: Termes de Référence</b>  |
| <b>UE</b>    | <b>: Union Européenne</b>   |

## Introduction

Le présent document constitue les Termes de référence (TDR) en vue de l'élaboration du Plan d'Action Stratégique (PAS) pour la gestion durable du bassin du Congo dont la réalisation est appuyée par la Facilité Africaine de l'Eau (FAE) de la Banque Africaine de Développement (BAD), en réponse à la requête adressée par la Commission Internationale du bassin du Congo-Oubangui-Sangha (CICOS).

### 1. Contexte

En 1999, les Chefs d'Etat du Cameroun, de la RCA, du Congo et de la R.D.C ont décidé d'instituer un régime fluvial uniforme en créant la CICOS<sup>1</sup>. Les fondements de cet important acte de coopération sous-régionale ont été notamment :

- La nécessité de développer au maximum le potentiel des voies d'eau du bassin du Congo-Oubangui-Sangha ;
- Le besoin de tirer profit des avantages qu'une coopération autour des voies d'eau que constituent le fleuve Congo et ces deux affluents peut apporter ;
- La nécessité de substituer les anciennes règles régissant la navigation par de nouvelles règles plus positives et mieux adaptées.

L'objectif principal de la CICOS est de promouvoir l'intégration régionale à travers une exploitation durable et équitable des voies d'eau que constituent le fleuve Congo et ses principaux affluents - l'Oubangui, Kasai et la Sangha - à des fins de navigation. A ces missions initiales vont s'ajouter celles de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). Aussi, un additif à l'acte constitutif de la CICOS a été élaboré et approuvé par le Comité des Ministres de la CICOS élargi aux Ministres en charge de la gestion des ressources en eau des pays membres en novembre 2005 à Brazzaville<sup>2</sup>. Cet additif jette les bases pour la création d'un environnement favorable en vue de la collaboration et la coordination d'une mise en valeur durable et mutuellement bénéfique du bassin. L'additif à l'accord instituant le régime fluvial uniforme et créant la CICOS offre une chance exceptionnelle pour la mise en œuvre de la gestion des ressources en eau transfrontalières et la transformation de la CICOS en une organisation de bassin fluvial. Les attentes des pays riverains en termes de résultats et de retombées de la coopération sont donc renforcées et leur satisfaction constitue le plus grand pari à gagner pour assurer le succès de la CICOS.

Dans cette optique, la CICOS a décidé d'entreprendre l'élaboration d'un Plan d'Action Stratégique (PAS) pour la gestion durable du Bassin du fleuve Congo au cours des 12 à 18 prochains mois, ce qui lui permettra d'engager l'action une fois sa mutation institutionnelle complètement réalisée. A cet effet, elle a sollicité le concours financier de la FAE qui est une

---

<sup>1</sup> Accord instituant un régime fluvial uniforme et créant la Commission Internationale du Bassin du Congo-Oubangui-Sangha – Brazzaville, 06 novembre 1999.

<sup>2</sup> L'additif à l'acte constitutif de la CICOS est en cours de signature par les Chefs d'Etats. A ce jour, seuls le Cameroun, la RCA et le Congo l'ont signé.

initiative du Conseil des Ministres Africains chargés de l'Eau (AMCOW) logée et gérée par la BAD et dont la mission consiste entre autre à mobiliser des ressources destinées à financer des activités liées à la création d'un environnement propice, à attirer des investissements pour la mise en valeur des ressources en eau en Afrique et à soutenir la création et le renforcement des organisations de bassin. La FAE a donc marqué son accord pour fournir à la CICOS l'appui sollicité. Pour la mise en œuvre de cet engagement, un processus en six étapes a été défini :

*Etape 1 :*

Préparation d'un document de base qui fait le point de la situation du bassin du fleuve Congo accompagné des présents TDR ;

*Etape 2 :*

Elaboration du PAS ;

*Etape 3 :*

Examen et validation du PAS ;

*Etape 4:*

Organisation de la Conférence internationale sur le bassin hydrologique du Congo.

*Etape 5 :*

*Mise en œuvre du PAS*

*Etape 6 :*

*Suivi-évaluation de la mise en œuvre du PAS*

## **2. Objectifs du PAS et zone d'intervention**

### **2.1. Objectifs du PAS**

#### **2.1.1. Objectif général**

L'objectif global du PAS est de créer un environnement favorable à la mise en œuvre des synergies d'actions pour la gestion durable du bassin hydrologique du Congo.

#### **2.1.2. Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques visés par le PAS sont les suivants :

- Présenter une vue générale des ressources du bassin et de leurs utilisations et gestion possibles ;
- Proposer un cadre d'intervention pour la gestion durable du bassin du Fleuve Congo ;
- Proposer une feuille de route pour un engagement à long terme des différentes parties prenantes et partenaires pour la gestion durable du bassin ;
- Servir de cadre de référence et de plaidoyer pour l'organisation d'une Conférence internationale sur la gestion durable du bassin du Congo en vue de créer un cadre de coopération et de partenariat en faveur de l'action de la CICOS.

#### **2.2. Zone d'intervention**

Le PAS concernera l'ensemble du bassin hydrologique du Congo.

## **3. Processus de développement de la GIRE dans le bassin hydrologique du Congo**

Le développement de la GIRE dans le bassin du Congo est un processus permanent qui se déroule selon les six étapes ci-après:

*Etape 1: Evolution institutionnelle*

Elle consiste en la mutation de la CICOS à travers l'Additif à l'Accord comme institution en charge du développement de la GIRE dans le bassin du Congo et en l'identification des partenaires pour le développement de ce processus.

*Etape 2 : Etat des lieux et validation*

L'état des lieux du bassin a été réalisé entre septembre 2006 et janvier 2007. Les actions menées ont consisté en la collecte et l'évaluation de l'information sur le bassin du Congo et en l'élaboration du Document de base sur la situation du bassin. Cette étape a été ponctuée par l'organisation d'un atelier de validation à la fois du document sur la situation du bassin et les TDR pour l'élaboration du PAS, permettant ainsi aux principales parties prenantes du processus de s'accorder sur une démarche commune de son développement du processus et sur les modalités d'élaboration du PAS.

*Etape 3 : Elaboration d'un Plan d'Action*

Le Plan d'Action Stratégique est le cadre de référence qui définit la stratégie d'intervention pour la gestion durable du bassin du Congo ainsi que les modalités de son opérationnalisation. Il permet de déterminer les principales actions qui seront menées sur le terrain, les organisations à impliquer dans la mise en oeuvre de chacune de ces actions. Il fixe également les échéances de réalisation des actions retenues.

*Etape 4 : Mise en oeuvre*

Cette étape consiste en la mise en oeuvre concrète de la stratégie sur le terrain à travers la réalisation des activités identifiées dans le Plan d'Action.

*Etape 5 : Suivi et évaluation*

Le suivi et évaluation se baseront sur : i) les indicateurs de performances et ii) les cibles ainsi que iii) les modalités de conduite des activités et les méthodes à employer.

*Etape 6 : Rapport et bilan*

La mise en oeuvre du processus de GIRE sera régulièrement rapportée en se basant sur les éléments de l'étape 5. Les rapports de suivi constitueront des bilans du processus à base desquels des actions correctives seront définies.

L'élaboration du PAS, objet des présents TDR correspond donc à l'étape 3 du processus ci-dessus décrit. Ainsi défini, le PAS est donc à la fois un cadre stratégique et opérationnel, tant pour la mise en oeuvre que pour le suivi des actions de gestion durable du bassin. Il est de ce fait l'élément central du processus de développement de la GIRE dans le bassin du Congo. Par conséquent, son élaboration doit se faire de manière concertée et participative afin d'y intégrer les préoccupations de toutes les parties prenantes au processus.

#### **4. Description de la mission du Consultant**

Le but principal de la mission du Consultant est de permettre à la CICOS et aux pays riverains du bassin de disposer d'un cadre de référence pour la gestion durable du bassin hydrologique du Congo. Le contenu de sa mission est défini en tenant compte du fait que le Document de base sur l'évaluation de la situation du bassin qui fait office d'Analyse Diagnostique Transfrontalière a déjà été adopté par les pays riverains du bassin. Aussi, la mission du Consultant se résume à la conduite des actions suivantes :

*Action 1 : Analyse des documents de référence*

L'analyse portera sur le Document de base sur l'évaluation de la situation du bassin et des TDR pour l'élaboration du PAS. Le but de cette analyse est de permettre au Consultant de mieux connaître la situation du bassin et les conditions de réalisation de sa mission ce qui lui

permettra d'identifier des préoccupations ou des besoins d'éclaircissements à soumettre à la Coordination du Projet - CICOS.

#### *Action 2: Conceptualisation des TDR*

Elle consistera en des discussions et échanges entre le bureau d'étude, la CICOS et les Partenaires financiers sur le contenu des TDR et du Document de base. La fin de cette phase sera consacrée par l'adoption des éléments suivants : i) structure définitive du PAS, ii) méthodologie de conduite de la mission, iii) liste des principales parties prenantes à contacter et iv) feuille de route pour la conduite de la mission.

L'aboutissement de cette étape sera marqué par l'organisation de l'atelier de conceptualisation et de lancement du projet.

#### *Action 3 : Collecte des données et informations complémentaires*

La collecte des données et informations complémentaires se fera de trois manières :

- A travers l'examen des documents existants, mis à disposition par la CICOS, la FAE, les pays membres et toute autre source identifiée au cours de la phase de conceptualisation des TDR. Il s'agira notamment des cadres juridiques existants ou prévus, des plans de développement nationaux et régionaux, des rôles et activités d'organisations bilatérales et multilatérales. Les consultants nationaux seront particulièrement sollicités pour la réalisation des activités de cette étape.
- La recherche documentaire dans les Centres de documents existants ; les informations recueillies devront obligatoirement être évaluées auprès des points focaux des pays concernés et au niveau des institutions spécialisées.
- Les consultations auprès des principaux partenaires et parties prenantes à travers des visites auprès des structures identifiées et listées dans le rapport initial. Il sera également envisagé des entretiens téléphoniques quand un déplacement physique ne s'impose pas. Une liste de données à collecter sera établie et au terme du processus, les données collectées seront évaluées avant utilisation.

#### *Action 4 : Organisation des réunions de revues des priorités du PAS*

Afin de mieux cibler les priorités nationales et transfrontalières à prendre en compte dans le PAS, des réunions de revue des priorités seront organisées dans les pays et au niveau du bassin.

#### *Action 5 : Réalisation des études sectorielles et transversales*

Certains problèmes et préoccupations identifiés dans le document de base sont d'une grande importance pour le développement du PAS. Aussi, sur ces sujets, le Consultant devra réaliser des études sectorielles et transversales spécifiques afin de mieux cerner les enjeux et défis à relever et les intégrer ensuite dans le PAS. A cet effet, les services des Consultants nationaux seront sollicités.

Les principales préoccupations sectorielles et transversales identifiées sont les suivantes :

##### *Préoccupations sectorielles*

1. Projet transfrontalier de préservation de l'environnement du bassin du Congo
2. Approvisionnement en eau potable
3. Mise en valeur du potentiel hydro-électrique du bassin du Congo
4. Promotion des échanges des produits agro-halieuistiques
5. Développement d'un système de gestion de l'information des ressources en eau du bassin du Congo
6. Renforcement et modernisation du système d'observation hydrologique et climatologique par la connexion au réseau mondial d'observation terrestre intégrée (Projet GOS)
7. Aménagement et entretien des infrastructures et des voies navigables

8. Réhabilitation et renforcement des infrastructures et moyens d'entretien des voies navigables
9. Gestion durable des zones humides
10. Programme de recherche-développement sur la gestion durable du bassin du Congo
11. Promotion de l'écotourisme
12. Gestion des risques et maladies liés à l'eau
13. Lutte contre les végétaux aquatiques envahissants

*Préoccupations transversales*

1. Renforcement du cadre institutionnel, juridique et organisationnel en relation avec la mise en œuvre de l'Additif ;
2. Renforcement des capacités des parties prenantes (Formation, information, participation)
3. Education environnementale
4. Questions du genre
5. Prospective sur le développement socio-économique et le partage des bénéfices
6. Programme d'investissement des projets prioritaires

*Action 6 : Appui pour la mise en place et le suivi du fonctionnement des plateformes de concertation des parties prenantes au niveau des pays et du bassin*

De concert avec la coordination du projet, le Consultant facilitera l'organisation des réunions nationales et au niveau du bassin pour la mise en place des plateformes de concertation notamment par : i) la préparation des TDR des réunions, ii) la facilitation des travaux des réunions et iii) la préparation des rapports des réunions.

*Action 7 : Appui pour la mise en place et le suivi du fonctionnement de la plateforme de concertation des partenaires financiers*

De concert avec la coordination du projet et la FAE, le Consultant facilitera l'organisation de la réunion pour la mise en place de la plateforme de concertation des partenaires financiers notamment par : i) la préparation des TDR de la réunion, ii) la facilitation des travaux de la réunion et iii) la préparation du rapport de la réunion et le suivi de son fonctionnement.

*Action 8 : Appui pour le suivi du fonctionnement du Comité des Ministres*

De concert avec la coordination du projet et la FAE, le Consultant facilitera l'organisation des réunions du Comité des Ministres notamment par : i) la préparation des TDR des réunions, ii) la facilitation des travaux des réunions et iii) la préparation des rapports des réunions.

*Action 9 : Appui pour le suivi du fonctionnement du Comité Technique de Pilotage*

De concert avec la coordination du projet, le Consultant facilitera l'organisation des réunions du Comité Technique de Pilotage du projet notamment par : i) la préparation des TDR de la réunion, ii) la facilitation des travaux des réunions et iii) la préparation des rapports des réunions.

*Action 10 : Renforcement des capacités des parties prenantes*

De concert avec la coordination du projet, le Consultant définira les TDR des formations à organiser. Il procèdera ensuite au choix des institutions de formation et supervisera l'organisation des sessions de formation. A l'issue de chaque session, le Consultant procèdera à la diffusion du rapport de la formation.

*Action 11 : Communication*

Le Consultant devra développer des actions de communication comprenant :

- La création d'un site web pour le projet et la formation à sa gestion;
- La publication d'un bulletin d'information électronique ;

- La production et la diffusion de supports publicitaires tels les dépliants, plaquettes, affiches, CD Roms...

*Action 12 : Suivi et évaluation*

Le Consultant devra procéder au suivi interne d'exécution du projet. A cet effet, il produira des rapports mensuels de réalisation technique et financière du projet. Les responsabilités du suivi et de l'évaluation externe du projet incomberont quant à eux à l'équipe de coordination.

*Action 13 : Elaboration de l'avant-projet de PAS*

Elle consistera en la rédaction par le Consultant de l'avant-projet de PAS à soumettre à l'examen du Comité Technique de Pilotage, des parties prenantes et des partenaires financiers. Conformément aux conclusions du Document de base sur l'évaluation de la situation du Bassin du Fleuve Congo et aux recommandations de l'atelier régional de validation tenu à Kinshasa du 24 au 25 janvier 2007, le PAS comprendra les documents ci-après :

1. Document harmonisé des politiques de l'eau des pays du bassin du Congo
2. Document principal du Plan d'Action Stratégique de Gestion durable du Bassin du Congo

*Action 14 : Consultations pour l'examen de l'avant-projet de PAS*

Les consultations pour l'examen du PAS seront organisées à deux niveaux :

*Premier niveau : Consultations nationales*

Elles seront organisées sous forme d'atelier dans tous les pays du bassin. Les principales parties prenantes à la gestion durable du bassin du Congo y seront conviées dans le but de :

- Examiner le projet de PAS ;
- Apprécier la pertinence des informations et données relatives utilisées ;
- S'assurer de la prise en compte des préoccupations des pays ;
- Formuler des amendements et commentaires à prendre en compte dans la phase de finalisation du PAS.

*Deuxième niveau : Consultation régionale*

Un atelier régional (au niveau du bassin) sera organisé dans le but de :

- Harmoniser les points de vue entre les parties prenantes et valider le PAS ;
- S'accorder sur les amendements et commentaires à intégrer dans le document final du PAS.

*Action 15 : Finalisation du PAS*

La finalisation du PAS consistera en l'intégration des commentaires et amendements pertinents formulés au cours de la consultation régionale.

*Action 16 : Remise de la version finale du PAS*

Le document final du PAS sera remis simultanément à la Coordination du projet – la CICOS et aux différents partenaires financiers ainsi qu'aux pays riverains du bassin et aux principales parties prenantes en versions électroniques et papier à raison de :

- 10 exemplaires pour la Coordination du projet ;
- 10 exemplaires par pays ;
- 2 exemplaires pour chaque partenaire financier.

### *Action 17 : Organisation de la Conférence internationale*

Le Consultant facilitera l'organisation de la Conférence internationale notamment par : i) la préparation des TDR et du programme de la conférence, ii) l'identification des partenaires à inviter, iii) l'organisation des travaux et iv) la préparation et la diffusion du rapport de la Conférence.

## **5. Exécution de la mission et rapports**

### **5.1. Organisation du travail et gestion**

#### **5.1.1. Collaboration avec la Coordination du projet et les partenaires financiers**

La complexité de la mission impose des échanges permanents entre le Consultant et la Coordination du Projet. A cet effet, le Consultant est tenu d'informer régulièrement la CICOS et les partenaires financiers de l'évolution de la mission.

#### **5.1.2. Lieu de déroulement de la mission**

Le consultant travaillera étroitement avec la Coordination du projet- la CICOS à Kinshasa, principal lieu où se dérouleront ses prestations. Au besoin, celles-ci se passeront également au siège de la FAE à Tunis, où le consultant se rendra pour recueillir des orientations et se concerter avec la Direction de la FAE.

## **5.2. Rapports**

Dans le cadre de l'exécution du projet, le Consultant devra produire les rapports ci-après :

- 18 rapports mensuels d'exécution technique et financière du projet ;
- Le rapport final d'exécution du projet.

La production des rapports ci-après sont par contre de la responsabilité de la Coordination du projet :

- 5 Rapports-synthèses trimestriels d'exécution technique et financière ;
- Le rapport de revue à mi-parcours ;
- Le rapport d'évaluation finale du projet ;
- Le rapport d'audit financier et comptable.

## **5.3. Durée de la mission et calendrier d'exécution**

### **5.3.1. Durée de la mission**

La durée totale de la mission est de dix huit mois répartis en cinq phases principales :

#### ***Phase de préparation du lancement du projet – 2 mois***

Action 1 : Analyse des documents de référence

Action 2 : Conceptualisation des TDR

#### ***Phase d'étude - 8 mois***

Action 3 : Collecte des données et informations complémentaires

Action 4 : Organisation des réunions nationales et régionales de revue des priorités du PAS

Action 5 : Réalisation des études sectorielles et transversales

***Phase d'appui pour le développement du projet- Actions permanentes***

Action 6 : Mise en place et suivi des plateformes de concertation des parties prenantes

Action 7 : Mise en place et suivi de la plateforme de concertation des partenaires financiers

Action 8 : Suivi du fonctionnement du Comité Technique de Pilotage du projet

Action 9 : Mise en place et suivi du fonctionnement du Comité Technique de Pilotage du  
Projet

Action 10 : Renforcement des capacités institutionnelles des parties prenantes

Action 11 : Communication

Action 12 : Suivi et évaluation

***Phase de formulation et de développement du PAS – 10 mois***

Action 13 : Elaboration de l'avant-projet de PAS

Action 14 : Consultations pour l'examen de l'avant-projet de PAS

Action 15: Finalisation du PAS

Action 16 : Remise de la version finale du PAS

***Phase de préparation et mise en place du partenariat international – Un mois***

Action 17 : Organisation de la Conférence internationale

**5.3.2. Calendrier d'exécution de la mission**

Le calendrier d'exécution de la mission est joint en annexe 1.

**54. Rémunération du Consultant**

**5.4.1. Coût total des prestations du Consultant**

Le coût total des prestations du Consultant est de 2 205 525 Euros. Il prend en compte toutes les tâches confiées au Consultant. Ce coût est fixé en fonction des éléments suivants :

- Les honoraires ;
- Les per-diem journaliers pour les pays à visiter ;
- Les frais de déplacement pendant la mission ;
- Les diverses dépenses de fonctionnement et frais relatifs à la mission.

**5.4.2. Honoraires**

Les honoraires couvriront les salaires de tous les Experts utilisés dans le cadre de la mission y compris leurs assurances et les bénéfices du Consultant.

**5.4.3. Per-diem journaliers**

Les taux des per-diem applicables dans les pays à visiter sont ceux de la BAD.

**5.4.4. Frais de déplacements**

Les frais relatifs aux déplacements, autres que les per-diem sont constitués par le coûts des billets d'avion et de tout autre moyens de transport à utiliser dans le cadre de la mission ainsi que les taxes aéroportuaires et autres frais qui s'y rapportent.

#### **5.4.5. Diverses dépenses et frais relatifs à la mission**

Pour la proposition des honoraires, le Consultant devra prendre en compte les exigences des TDR et évaluer les coûts de tous les facteurs qui peuvent influencer l'exécution de sa mission. Les équipements et autres dispositions nécessaires pour l'exécution de la mission, autre que ceux qui sont mentionnés dans la lettre d'invitation à soumissionner devront être indiqués dans l'offre du Consultant accompagnés de notes justificatives.

#### **5.4.6. Modalités de paiement des honoraires**

Les modalités de paiement des prestations du Consultant seront conformes aux dispositions et conditions du contrat à établir entre la FAE et le Consultant. Les propositions suivantes constituent une base de négociation:

| <b>N°</b> | <b>Désignation</b>   | <b>Période indicative</b> | <b>Evènements / Documents à produire</b>  | <b>% des honoraires de la consultation</b> |
|-----------|--|---------------------------|---|--|
| <b>1</b>  | <b>Paiement de l'avance de démarrage/ première tranche</b> | <b>Mois 0</b>             | <b>Signature du contrat de consultation</b>   | <b>20%</b>                                 |
| <b>2</b>  | <b>Paiement de la deuxième tranche</b>                     | <b>Mois 2</b>             | <b>Après remise du rapport initial</b>  | <b>30 %</b>                                |
| <b>3</b>  | <b>Paiement de la troisième tranche</b>                    | <b>Mois 9</b>             | <b>Après revue à mi parcours du projet</b>  | <b>10 %</b>                                |
| <b>4</b>  | <b>Paiement de la quatrième tranche</b>                    | <b>Mois 12</b>            | <b>Après remise de l'avant-projet du PAS</b>  | <b>20 %</b>                                |
| <b>5</b>  | <b>Paiement de la cinquième tranche</b>                    | <b>Mois 18</b>            | <b>Après remise de la version finale du PAS en version électronique et 5 copies</b> | <b>10 %</b>                                |
| <b>6</b>  | <b>Paiement de la sixième tranche</b>                      |                           | <b>Après évaluation finale du projet</b>  | <b>10%</b>                                 |

Les modalités de rémunération seront conformes aux procédures de la BAD. Elles seront indiquées dans le contrat de consultation.

### **6. Responsabilités des parties concernées**

#### **6.1. Responsabilité du Consultant**

##### **6.1.1. Composition de l'équipe du consultant**

Le Consultant devra constituer une équipe technique comprenant des Experts seniors internationaux permanents et des Experts et techniciens locaux. Cette équipe sera renforcée en temps opportun par des Experts internationaux ou locaux pour des activités ponctuelles.

L'Equipe d'Experts permanents ou « Core Team » sera constitué comme suit :

## Experts internationaux

1. Un Spécialiste en gestion des ressources en eau / Génie civil / Environnement – Directeur du projet / Chef de mission
2. Un Spécialiste en gestion des ressources en Eau
3. Un Environnementaliste
4. Un Spécialiste en SIG/ Télédétection

## Experts locaux

1. Un Economiste / Assistant du Directeur du projet
2. Un juriste / Spécialiste des questions institutionnelles
3. Démographe
4. Un Spécialiste en navigation fluviale
5. Un spécialiste en genre
6. Un spécialiste en Hydro-électricité
7. Un spécialiste en Agriculture/Développement rural
8. Un Hydrologue/Climatologue, spécialisé en gestion de l'information environnementale
9. Un Spécialiste en Approvisionnement en eau potable et Assainissement

Le Consultant disposera également du personnel d'appui ci-après

1. Un planton
2. Deux chauffeurs.

Les profils des Experts internationaux et locaux sont en annexe

### **6.1.2. Produits à délivrer**

Outre les rapports indiqués dans le chapitre 5.2, les produits suivants sont attendus du Consultant :

1. Rapport initial de conceptualisation des TDR ;
2. Rapports des réunions des plateformes nationales de concertation des parties prenantes ;
3. Rapports des réunions de la plateforme du bassin ;
4. Rapports des réunions du Comité Technique de Pilotage du projet ;
5. Rapports des réunions du Comité des Ministres ;
6. Rapports des réunions du Forum des partenaires ;
7. Document principal du PAS avec tous ses annexes.

## **6.2. Responsabilités des Gouvernements des pays bénéficiaires**

### **6.2.1. Désignation des points focaux et constitution des équipes-pays**

Les Gouvernements des pays riverains du bassin devront désigner leurs représentants dans le Comité Technique de Pilotage du projet ainsi qu'un Point Focal du projet (Les Directeurs nationaux de l'eau constitueront les points focaux dans les Etats membres).

Des Comités Nationaux de suivi du projet, constitués par les représentants des principaux opérateurs du secteur de l'eau seront constitués. Ils regrouperont entre autres les représentants des secteurs suivants :

- Exploitation fluviale
- Entretien des voies navigables
- Approvisionnement en eau potable

- Hydroélectricité
- Environnement
- Formation.

### **6.2.2. Documentation**

Les Gouvernements des pays du bassin, à travers leurs équipes-pays, mettront tout en oeuvre pour faciliter l'acquisition des données et informations complémentaires recherchées par le Consultant.

### **6.2.2. Assistance du Consultant**

Les Gouvernements des pays du bassin du Congo apporteront tout l'appui nécessaire sollicité par le Consultant dans le cadre de l'exécution de sa mission dans le pays. Ils s'engageront également à collaborer étroitement avec la CICOS, la FAE et le Consultant pour le suivi des actions à entreprendre dans le cadre de l'exécution de la présente mission.

## **6.3. Responsabilité de la CICOS**

### **6.3.1. Documentation**

La CICOS mettra à la disposition du Consultant toute la documentation disponible à son niveau et nécessaire pour la réalisation de la mission. En outre, elle apportera des facilités administratives au Consultant pour la collecte des données et informations complémentaires.

### **6.3.2. Coordination du projet**

La CICOS aura la responsabilité de coordination du projet. A cet effet, elle constituera une équipe de projet en son sein. Les TDR de la mission de coordination sont en annexe 3.

### **6.3.3. Assistance du Consultant, facilitations et avantages divers**

La CICOS apportera au Consultant ainsi qu'à son personnel toute l'assistance nécessaire pour l'exécution de la mission. Le personnel du Consultant sera assimilé au personnel de la CICOS et bénéficiera à ce titre des privilèges diplomatiques et immunités accordés au personnel de la CICOS.

## **6.4. Responsabilités des autres partenaires FAE, UE, PNUD/GEF)**

La responsabilité de ces trois partenaires consistera en : i) la prise en charge du coût total de la mission du Consultant et des activités qui s'y rattachent dont la mise en oeuvre pourra être sous traitée ; ii) la mobilisation d'autres partenaires pour le renforcement du Partenariat du bassin ; iii) l'appui à l'organisation de la Conférence Internationale dont l'objet principal est de mobiliser la Communauté internationale pour une gestion durable du bassin du Congo et son implication dans la mise en oeuvre du PAS.

Afin de mieux coordonner l'action des partenaires financiers, le leadership du Forum des partenaires sera assuré par la FAE. Pour remplir cette mission, la FAE désignera en son sein un Point Focal pour le Projet.

## **7. Langue de travail**

Compte tenu du fait que la majorité des pays concernés par le projet est francophone et anglophone, le français et l'anglais sont retenus comme langues de travail.

## **8. Modalités de sélection du Consultant**

Le Consultant sera sélectionné conformément aux procédures de consultation par liste restreinte de la BAD.

## **9. Indications utiles aux soumissionnaires**

Les soumissionnaires devront fournir une offre technique et financière dont les éléments constitutifs seront précisés dans la lettre d'appel à candidatures.

### **Profil du Consultant –Bureau d'Etudes**

#### **1. Modalités de sélection du consultant**

Le Consultant sera sélectionné selon les modalités de consultation internationale par liste restreinte appliquées à la BAD. L'ampleur du travail à accomplir exige pour son exécution la constitution d'une équipe pluridisciplinaire d'Experts (voir détails dans les TDR). Aussi, les bureaux d'études peuvent soumissionner individuellement ou s'organiser en Consortium avec une structure leader.

#### **2. Critères pour la sélection du bureau d'étude**

- Justifier d'une expérience avérée en matière de planification des actions de développement durable et particulièrement de gestion intégrée des ressources en eau et des bassins hydrographiques, ainsi que dans l'exploitation de la navigation intérieure et fluviale ;
- Justifier de la disponibilité d'une équipe pluridisciplinaire permanente capable de traiter toutes les questions techniques relatives à l'exécution de la mission notamment en matière de i) gestion des ressources en eau, ii) aménagement hydraulique, iii) environnement, iv) économie, v) questions juridiques et institutionnelles, vi) télédétection et SIG, vii) démographie, viii) navigation fluviale, ix) genre, x) hydro-électricité, xi) agriculture et développement rural, xii) hydrologie et climatologie et xiii) approvisionnement en eau potable et assainissement. Joindre à cet effet les Curriculum vitae des membres des différents Experts ;
- En plus des connaissances techniques recherchées, justifier de bonnes connaissances du travail et du fonctionnement des Commissions/organisations internationales de gestion des bassins fluviaux et particulièrement des organisations africaines de bassin.
- Avoir une bonne connaissance de la sous région ou du bassin du Fleuve Congo ;
- Avoir déjà exécuté ou suivi des projets analogues ;
- Avoir des aptitudes prouvées dans la facilitation des ateliers.

## **Profils des principaux Experts**

### **A. Experts internationaux**

#### **A.1. Directeur du projet / Chef de mission**

Le Directeur du projet devra justifier d'une solide expérience professionnelle internationale d'au moins 20 années de conduite des équipes multidisciplinaires chargées de la réalisation des études dans le domaines de gestion des ressources en eau ou aménagement d'infrastructures hydrauliques. Son principal rôle sera d'orienter et de superviser la réalisation de la mission du Consultant, en étroite collaboration avec la Coordination du projet. Il sera également responsable de la planification, la coordination et la supervision de la réalisation des tâches des Experts de l'équipe du projet (Core Team) ainsi que des Expert à court terme. Il veillera à :

- la promotion et au développement des échanges entre les membres de l'Equipe du projet ;
- l'entretien de bons rapports avec la coordination du projet et les gouvernements des pays riverains du bassin du Fleuve Congo ;
- l'entretien de bons rapports de collaboration avec les partenaires techniques et financiers du projet ;
- la préparation et la transmission dans les délais requis des différents rapports ;

Il devra particulièrement focaliser son action sur:

- la collecte des données et informations complémentaires ;
- l'élaboration des études spécifiques;
- la mise en place des différentes structures chargées de la gestion du projet (comité des Ministres, comité technique de pilotage, Equipes-pays, forum des partenaires, forum des parties prenantes) ;
- la préparation du PAS.

Il/elle devra justifier de :

- une qualification équivalente ou supérieure à BAC+5 (MSc. Degree) dans le domaine de gestion des ressources en eau, développement rural, aménagement hydraulique ou génie civil et au moins 20 années d'expérience professionnelle dans la gestion des bassins internationaux, la planification et la mise en œuvre de la GIRE ;
- une solide expérience dans la gestion des projets à caractère international ou national dans lesquels les questions de droit international ont été abordées ;
- une expérience professionnelle de gestion au plus haut niveau (Directeur / Chef de mission ou de projet) ces 10 dernières années des équipes multidisciplinaire.

En plus de son diplôme de base, il devra justifier d'une spécialisation dans un des domaines d'intervention du projet.

Une expérience internationale et en Afrique en particulier est vivement souhaitée.

#### **A.2. Expert en gestion des ressources en eau**

L'Expert en gestion des ressources en eau devra justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 15 – 20 années dans des projets à caractère régional ou national.

Son principal rôle sera de :

- Préparer les TDR et suivre le processus de collecte des données et informations complémentaires en relation avec la gestion des ressources en eau ainsi que la réalisation des études spécifiques qui s'y rapportent ;
- Procéder à la revue des rapports des consultants nationaux ;
- Assister le Directeur du projet dans la réalisation de la mission du projet ;
- Participer aux sessions de formation destinées aux parties prenantes ;
- Contribuer à l'élaboration du PAS (parties concernant la gestion des ressources en eau).

Il/elle devra justifier de :

- une qualification équivalente ou supérieure à BAC+5 (MSc. Degree) dans le domaine de gestion des ressources en eau, développement rural, aménagement hydraulique, génie civil ou tout autres domaines connexes ;
- une expérience solide dans la réalisation des études techniques relatives à la gestion transfrontalière des bassins ou des ressources en eau (particulièrement les états de lieux, les Analyses Diagnostiques Transfrontalières, les plans d'Action de GIRE, les plans d'action de mise en valeur des ressources en eau ou d'aménagement des bassins hydrologiques...);
- une expérience d'au moins 5 années de collaboration avec les organisations internationales, de bassin et régionales ;
- une solide expérience de travail avec les organisations de la société civile ;
- une solide expérience de travail avec des Consultants.

En plus de son diplôme de base, il devra justifier d'une spécialisation dans un des domaines d'intervention du projet.

Une expérience internationale et en Afrique en particulier est vivement souhaitée.

### **A.3. Environnementaliste**

L'Expert environnementaliste devra justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 15 – 20 années dans des projets à caractère régional ou national.

Son principal rôle sera de :

- Préparer les TDR et suivre le processus de collecte des données et informations complémentaires sur l'environnement du bassin ainsi que la réalisation des études spécifiques qui s'y rapportent ;
- Procéder à la revue des rapports des consultants nationaux ;
- Assister le Directeur du projet dans la réalisation de la mission du projet ;
- Participer aux sessions de formation destinées aux parties prenantes ;
- Contribuer à l'élaboration du PAS (parties concernant l'environnement du bassin).

Il/elle devra justifier de :

- une qualification équivalente ou supérieure à BAC+5 (MSc. Degree) dans le domaine des sciences de l'environnement ;

- Une expérience éprouvée dans la réalisation des études d'impact des activités anthropiques et des projets de développement sur l'environnement et particulièrement les ressources en eau ( particulièrement les Etats de lieux environnementaux, les Analyses Diagnostiques Transfrontalières, les plans d'action sur l'environnement, les analyses des tendances d'évolution de l'environnement des bassins hydrologiques...);
- une expérience d'au moins 5 années de collaboration avec les organisations internationales, de bassin et régionales ;
- une solide expérience de travail avec les organisations de la société civile ;
- une solide expérience de travail avec des Consultants.

Une expérience internationale et en Afrique en particulier est vivement souhaitée.

#### **A.4. Spécialiste en télédétection / SIG**

L'Expert en télédétection / SIG devra justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 10-15 années dans un bureau d'étude.

Son principal rôle sera de :

- Exploiter les images satellitaires et photographies aériennes existantes sur le bassin ;
- Préparer les supports cartographiques nécessaires pour le projet ;
- Préparer les TDR et suivre le processus de collecte des données et informations complémentaires sur la cartographie du bassin ;
- Assister le Directeur du projet dans la réalisation de la mission du projet ;
- Contribuer à l'élaboration du PAS (parties concernant la télédétection) ;
- Mettre en place un Système d'Information Géographique sur le bassin et développer tous les protocoles pour sa gestion.

Il/elle devra justifier de :

- une qualification équivalente ou supérieure à BAC+5 (MSc. Degree) dans le domaine de la photogrammétrie et de la télédétection ;
- une expérience solide dans la réalisation des études techniques relatives à l'application de la télédétection à la gestion des ressources naturelles (Forêts, eau, sols...);
- une expérience éprouvée de gestion des SIG.

En plus de son diplôme de base, il devra justifier d'une spécialisation en matière d'application de la télédétection à la gestion des ressources naturelles.

## **B. Experts locaux**

### **B.1. Economiste / Assistant du Directeur du projet**

L'Expert Economiste devra justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 15 – 20 années dans des projets à caractère régional ou national.

Son principal rôle sera de :

- Assister le Directeur du projet dans la planification des activités du projet et le suivi de leur exécution ;

- Préparer les TDR et suivre le processus de collecte des données et informations socio-économiques complémentaires que la réalisation des études économiques spécifiques ;
- Procéder à la revue des rapports des consultants nationaux ;
- Assister le Directeur du projet dans la réalisation de la mission du projet ;
- Participer aux sessions de formation destinées aux parties prenantes ;
- Contribuer à l'élaboration du PAS (description et analyse de la situation socio-économique du bassin, analyse prospective des bénéfices attendus du PAS ...)

Il/elle devra justifier de :

- une qualification équivalente ou supérieure à BAC+5 (MSc. Degree) en économie ;
- Une expérience éprouvée dans la réalisation des études économiques et particulièrement sur l'économie de l'eau (évaluations économiques des programmes d'aménagement hydraulique, financement du développement des infrastructures, planification du développement sectoriel...)
- une expérience d'au moins 5 années de collaboration avec les organisations internationales, de bassin et régionales ;
- une solide expérience de travail avec les organisations de la société civile ;
- une solide expérience de travail avec des Consultants.

## **B.2. Juriste / Spécialiste des questions institutionnelles**

L'Expert juriste / Spécialiste en questions institutionnelles devra justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 15 – 20 années dans des projets à caractère régional ou national.

Son principal rôle sera de :

- Préparer les TDR et suivre le processus de collecte des données et informations relatives au cadre juridique et institutionnel de la gestion des ressources naturelles du bassin, de l'aménagement et la gestion des infrastructures économiques ;
- Procéder à la revue des rapports des consultants nationaux ;
- Assister le Directeur du projet dans la réalisation de la mission du projet ;
- Participer aux sessions de formation destinées aux parties prenantes ;
- Contribuer à l'élaboration du PAS (description et analyse des cadres juridique et institutionnel de gestion du bassin, d'aménagement et de gestion des infrastructures économiques, propositions d'options de développement institutionnel et du cadre juridique devant les soutenir).

Il/elle devra justifier de :

- une qualification équivalente ou supérieure à BAC+5 (MSc. Degree) en droit, organisation, développement institutionnel ou administration générale ;
- Une expérience éprouvée dans la réalisation des études juridiques et institutionnelles et particulièrement sur le cadre juridique et institutionnel du secteur de l'eau et des organisations de bassin (Etat des lieux, développement institutionnel des organisations de bassin...)
- une expérience d'au moins 5 années de collaboration avec les organisations internationales, régionales et de bassin;
- une solide expérience de travail avec les organisations de la société civile ;
- une solide expérience de travail avec des Consultants.

### **B.3. Démographe**

L'Expert démographe devra justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 15 – 20 années.

Son principal rôle sera de :

- Préparer les TDR et suivre le processus de collecte des données et informations démographiques complémentaires ;
- Procéder à la revue des rapports des consultants nationaux ;
- Assister le Directeur du projet dans la réalisation de la mission du projet ;
- Contribuer à l'élaboration du PAS (description et analyse des données démographiques, analyse prospective des tendances d'évolution de la population...)

Il/elle devra justifier de :

- une qualification équivalente ou supérieure à BAC+5 (MSc. Degree) en géographie humaine ou démographie ;
- Une expérience éprouvée dans la réalisation des études démographiques ;

### **B.4. Spécialiste en navigation fluviale**

L'Expert en navigation fluviale devra justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 15 – 20 années dans le domaine de la navigation.

Son principal rôle sera de :

- Préparer les TDR et suivre le processus de collecte des données et informations complémentaires sur la navigation et les voies navigables du bassin du Congo ainsi que la réalisation des études spécifiques ;
- Procéder à la revue des rapports des consultants nationaux ;
- Assister le Directeur du projet dans la réalisation de la mission du projet ;
- Contribuer à l'élaboration du PAS (Stratégie de développement et d'entretien des voies navigables, importance économique des voies navigables, rôle des voies navigables comme facteur vde l'intégration régionale, stratégie de financement du des programmes d'aménagement des voies navigables, approche pour la gestion de la navigation fluviale, stratégie pour le suivi hydrologique des cours d'eau du bassin...).

Il/elle devra justifier de :

- une qualification équivalente ou supérieure à BAC+5 (MSc. Degree) en Hydrographie, navigation fluviale, Aménagement hydraulique ou tout autre domaine connexe ;
- Une expérience éprouvée dans la gestion et l'exploitation des voies navigables ainsi que la réalisation des études techniques sur l'état des voies navigables, des infrastructures portuaires, la planification du développement des infrastructures portuaires, l'entretien des voies navigables...)

### **B.5. Spécialiste en genre**

L'Expert en genre devra justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 10– 15 années dans le domaine du genre.

Son principal rôle sera de :

- Préparer les TDR et suivre le processus de collecte des données et informations complémentaires en matière de genre ainsi que la réalisation des études spécifiques ;

- Procéder à la revue des rapports des consultants nationaux ;
- Assister le Directeur du projet dans la réalisation de la mission du projet ;
- Contribuer à l'élaboration du PAS (intégration du genre dans les programmes de développement du bassin, aspects transfrontaliers des questions de genre, stratégies de promotion du genre dans le bassin...)

Il/elle devra justifier de :

- une qualification équivalente ou supérieure à BAC+5 (MSc. Degree) en sociologie, géographie humaine, droit, socio économie ou tout autre domaine connexe ;
- Une expérience éprouvée dans la réalisation des études sur le genre (prise en compte du genre dans les projets de développement, évaluation de la situation des pays / bassins en matière de genre, renforcement des capacités en genre...)
- une solide expérience de travail avec les organisations de la société civile ;
- une solide expérience de travail avec des Consultants.

### **B.6. Spécialiste en Hydro-électricité**

L'Expert en Hydroélectricité devra justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 15 – 20 années dans le domaine de l'énergie ou de l'aménagement hydraulique.

Son principal rôle sera de :

- Préparer les TDR et suivre le processus de collecte des données et informations complémentaires sur l'utilisation des cours d'eau du bassin pour la production de l'énergie hydroélectrique ainsi que la réalisation des études spécifiques ;
- Procéder à la revue des rapports des consultants nationaux ;
- Assister le Directeur du projet dans la réalisation de la mission du projet ;
- Contribuer à l'élaboration du PAS (développement des programmes d'aménagement hydroélectrique, , stratégie de financement de l'hydroélectricité, interactions entre le PAS et les actions développées par le Pool Énergétique de l'Afrique Centrale, le NEPAD, la CEEAC, la CEMAC, la SADC et la CEA...).

Il/elle devra justifier de :

- une qualification équivalente ou supérieure à BAC+5 (Diplôme d'Ingénieur - MSc. Degree) en Hydrotechnique, Electromécanique, Aménagement hydraulique, Energie ou tout autre domaine connexe ;
- Une expérience éprouvée dans la planification du développement du secteur de l'énergie ainsi que la réalisation des études techniques sur le développement dudit secteur ;
- Avoir une bonne connaissance des programmes en cours de développement dans la sous-région ;
- Etre suffisamment impliquée dans le suivi des activités du PEAC.

### **B.7. Spécialiste en Agriculture/Développement rural**

L'Expert en Agriculture / Développement Rural devra justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 15 – 20 années dans le domaine de l'agriculture et du développement rural.

Son principal rôle sera de :

- Préparer les TDR et suivre le processus de collecte des données et informations complémentaires sur l'agriculture et la valorisation des ressources du bassin pour la

production agricole, la pêche et l'aquaculture (eau, sol...) ainsi que la réalisation des études spécifiques ;

- Procéder à la revue des rapports des consultants nationaux ;
- Assister le Directeur du projet dans la réalisation de la mission du projet ;
- Contribuer à l'élaboration du PAS (programmes de développement agricole, stratégie de financement de l'agriculture, interactions entre le PAS et les actions développées par la CEDEVIRHA, la NEPAD, la CEEAC, la CEMAC, la SADC et la CEA.

Il/elle devra justifier de :

- une qualification équivalente ou supérieure à BAC+5 (Diplôme d'Ingénieur - MSc. Degree) en Agronomie, Développement rural, Zootechnique, Pédologie, Pêche continentale, Industrie alimentaire, Hydraulique Agricole ou tout autre domaine connexe ;
- Une expérience éprouvée dans la planification du développement de l'agriculture, de l'élevage, du développement rural, de la pêche et de l'aquaculture ainsi que la réalisation des études techniques sur le développement desdits secteurs ;
- Avoir une bonne connaissance des programmes en cours de développement dans la sous-région.

### **B.8. Hydrologue / Climatologue**

L'Expert en Hydrologie / Climatologie devra justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 15 – 20 années dans le domaine de l'hydrologie ou de la climatologie.

Son principal rôle sera de :

- Préparer les TDR et suivre le processus de collecte des données et informations hydrologiques et climatologiques complémentaires ainsi que la réalisation des études spécifiques ;
- Procéder à la revue des rapports des consultants nationaux ;
- Assister le Directeur du projet dans la réalisation de la mission du projet ;
- Préparer la carte hydrogéologique du bassin de concert avec l'Expert en SIG;
- Proposer des plans d'affectation des ressources en eau de surface et souterraines pour les besoins de l'agriculture, les municipalités et l'industrie ;
- Contribuer à l'élaboration du PAS (développement des programmes de gestion de l'information hydrologique, stratégie pour le renforcement et la modernisation des réseaux existants de gestion de l'information hydrologique, proposition des stratégies de financement de la gestion de l'information hydrologique, interactions entre le PAS et les actions en cours de développement – programme GIRE de la GTZ, ADIE, OMM, HYCOS...);

Il/elle devra justifier de :

- une qualification équivalente ou supérieure à BAC+5 (Diplôme d'Ingénieur - MSc. Degree) en Hydrologie, Hydrogéologie, Climatologie, géographie ou tout autre domaine connexe ;
- Une expérience éprouvée dans la gestion des services hydrologiques ou climatologiques et la réalisation des études techniques sur la variabilité climatique et des écoulements ;
- Avoir une bonne connaissance des programmes hydrologiques en cours de développement dans la sous-région.

### **B.9. Spécialiste en Approvisionnement en eau potable et Assainissement**

L'Expert en Approvisionnement en eau potable et assainissement devra justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 15 – 20 années dans le domaine de l'AEPA.

Son principal rôle sera de :

- Préparer les TDR et suivre le processus de collecte des données et informations complémentaires sur l'AEPA dans les pays du bassin et l'utilisation des ressources en eau du bassin pour l'approvisionnement en eau potable des populations ainsi que la réalisation des études spécifiques ;
- Procéder à la revue des rapports des consultants nationaux ;
- Assister le Directeur du projet dans la réalisation de la mission du projet ;
- Contribuer à l'élaboration du PAS (développement des programmes d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement, mesures de lutte contre les maladies d'origine hydrique et celles liées à l'insalubrité de l'environnement, stratégie de financement de l'AEPA, interactions entre le PAS et les actions développées par le NEPAD, la CEEAC, la CEMAC, la SADC et la CEA...).

Il/elle devra justifier de :

- une qualification équivalente ou supérieure à BAC+5 (Diplôme d'Ingénieur - MSc. Degree) en Hydrotechnique, Aménagement hydraulique, AEPA, génie Sanitaire, Equipement Rural ou tout autre domaine connexe ;
- Une expérience éprouvée dans la planification du développement de l'AEPA ainsi que la réalisation des études techniques sur le développement dudit secteur ;
- Avoir une bonne connaissance des programmes en cours de développement dans la sous-région ;
- Etre suffisamment impliquée dans le suivi des activités des Sociétés de Distribution d'Eau potable.

## Structure prévisionnelle du Document de PAS

### **Introduction**

### **Partie I : Problématique et objectifs**

### **Partie II : Potentiel et contexte général**

#### **1. Etat actuel du bassin du fleuve Congo**

Caractéristiques physiques

Caractéristiques socio-économiques

Caractéristiques macro-économiques

Ressources en eau et leurs utilisations

Environnement

#### **2. Tendances d'évolution du bassin du fleuve Congo**

Caractéristiques physiques

Caractéristiques socio-économiques

Caractéristiques macro-économiques

Ressources en eau et leurs utilisations

Environnement

#### **3. Contexte politique, juridique et institutionnel**

Contexte politique

Contexte juridique

Contexte institutionnel

#### **4. Atouts et opportunités**

### **Partie III : Méthodologie et modèle théorique**

### **Partie IV : Le Plan d'Actions Stratégiques**

#### **1. But et objectifs du PAS**

But

Objectif global

Objectifs spécifiques

#### **2. Axes stratégiques du PAS**

Choix des axes stratégiques

Description des axes stratégiques

#### **3. Programmes d'intervention**

Description des domaines et des modalités d'intervention

Programme d'intervention dans le bief maritime

Programme d'intervention dans le bassin intérieur

Programme d'intervention dans les sous-bassins lacustres

Programme d'intervention transversale

### **Partie V: Impacts attendus**

- Sur le plan économique,
- Sur le plan développement,
- Sur le plan environnement,
- Sur le plan de la mise à niveau des ressources humaines